48e ANNÉE. — N° 16.657

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

VENDREDI 8 FÉVRIER 1918
SAINT GAUDIN
SOLEIL : lever 7 h. 16; couch. 5h. 18
LUNE : nouv, le 11; P. Q. le 18

L'Ignominie de l'Allemagne

La publication des documents provenant de l'état-major allemand, et montrant les procédés dont se sont servis nos ennemis et dont ils continuent à se servir dans l'espoir de s'assurer une victoire qui chaque jour leur échappe davantage, provoque dans le monde civilisé tout entier un long et profond mouvement de stupeur en même temps que d'horreur. On disait bien que les troubles, les grèves, les insurrections, les incendies qui éclataient tantôt sur un point des pays neutres, tantôt sur un autre, étaient le fait de l'Allemagne. Pour les moins avertis, cela se sentait confusément, mais à l'exception de quelques actes isolés dont la police des Etats-Unis notamment avait su découvrir la trame, on n'en avait pas la preuve.

Aujourd'hui, cette preuve éclate manifeste dans le texte de pièces authentiques qui établissent nettement l'organisation diabolique de cette campagne d'anarchie. Ce n'est pas seulement l'état-major allemand qui la dirige; la Wilhelmstrasse ne dédaigne pas d'y mettre la main, et non plus les pangermanistes dans la personne des Syndicats de la grosse industrie et de la haute banque. Le mot d'ordre est général : Soyons barbares; plus nous commettrons d'atrocités, plus nous nous rapprocherons du but final; en temps de guerre, tout est permis. Telle est la morale du piétisme prussien. Tel est l'évangile de la civilisation tudesque.

On a lu les nombreux extraits des circulaires adressées par le chœur de ces dirigeants à leurs agents dans les pays neutres. Tous ces documents respirent le sang à plein nez. Leur seule lecture provoque la nausée. On pense bien que l'Amirauté n'est pas la dernière à transmettre des ordres sauvages. L'amiral von Tirpitz, l'homme aux sous-marins, l'a imprégnée à jamais de son esprit. Elle prescrit à ses « agents destructeurs » dans tous les ports de commerce et les ports militaires de faire sauter le plus de navires qu'ils pourront. C'est parfait. Etonnez-vous, après cela, du cynisme du comte de Luxbourg demandant aux sous-marins impériaux de faire sauter les navires argentins « sans laisser de trace ».

Et l'on songe avec tristesse, en lisant ces documents, à l'Espagne dont on ne compte plus les navires coulés au fond de l'abîme et qui persiste chaque fois à demander des réparations à l'Allemagne qui lui répond évasivement. En ce moment même, les grèves et les manifestations tumultueuses se multiplient chez nos voisins d'au delà les Pyrénées. Il n'y a pas le moindre doute que tout ce mouvement est provoqué par l'Allemagne. Et le prince Radolin continue à représenter avec arrogance son kaiser près la cour de Madrid. Ainsi l'ineffable secrétaire d'Etat Zimmermann donnait des ordres pour provoquer quelque bonne explosion révolutionnaire aux Etats-Unis. Ainsi encore le ministre Michahellis en Norvège importait des bombes dans sa valise diplomatique. Ne dirait-on pas une collection de monstres assemblés dans quelque vitrine de musée pour inspirer l'horreur aux générations qui le visitent ?

A. D.

La Question du Col

Il y a une question du col posée par nos amis américains, mais non encore résolue. On discute, on ergote, on déduit, on argumente, et nos savants s'en donnent à cœur joie de se contredire à plaisir. Il s'agit de savoir si les affections des voies respiratoires auxquelles les Sammies sont fort sujets depuis leur débarquement chez nous sont causées par le climat ou par une cause accidentelle.

A Bordeaux, on pourrait accuser les célèbres brouillards de la Garonne, dont les chanteurs ont eu souvent à se plaindre à leurs directeurs. Mais il paraît que les gorges des Sammies sont tout aussi susceptibles à Paris et ailleurs.

S'il faut en croire notre confrère *Excelsior*, l'auteur de tout le mal est le col d'uniforme qui, serrant étroitement le cou, provoque la sudation et expose au refroidissement. Les soldats anglais seraient à l'abri des rhumes, angines et bronchites parce qu'ils portent des cols rabattus. Notre confrère ajoute :

« Mais on peut objecter que le cou est un endroit fort vulnérable, où passent la carotide et la veine jugulaire, et que la protection du col peut suffire à amortir l'effet d'un projectile. Nos guerriers du temps de Napoléon portaient des cols raides, hauts montants, soutenus par une armature de crin; ils les ornaient d'un accessoire qui ressemblait à un carcan et qu'on appelait le hausse-col, et plus d'un a dû à cette mode de pouvoir plus tard raconter ses campagnes. »

En attendant que la question soit résolue par nos spécialistes, il y a une partie du genre humain — la plus belle, le genre féminin — qui va triompher bruyamment avec l'opinion qui attribue au col étriqué les rhumes et leurs dérivés. Il y a quelques lunes que la querelle est commencée.

Les hommes sans se plaindre au point de vue esthétique du décolletage à la mode, même en plein hiver, avaient fait remarquer timidement — comme il convient à la pauvre entité mâle — qu'au point de vue pathologique il en pouvait résulter de fâcheuses suites. On les avait peu ou mal écoutés et la mode était continuée, puisque ce que femme veut, Dieu et l'homme le veulent !

L'homme s'était borné à conclure qu'il y a des grâces de sexe, comme il y a des grâces d'état, et que si les hommes s'avisaient d'offrir ainsi leur poitrine au vent, il faudrait fermer les hôpitaux et créer de nouveaux cimetières. Les hommes seraient, d'ailleurs, sans excuse.

Les femmes ont beau jeu aujourd'hui. Elles vont se décolleter non plus par caprice, mais par raison démonstrative. Elles seront enrhumées par persuasion. Les médecins, qui ont toujours une tendance à nous lâcher au profit de ces dames, les malins, vont passer à notre charmante ennemie. Gardons nous d'élever le moindre grief sur le décolletage, on nous répondrait :

« Pardon, monsieur, vous retardez... depuis l'expérience du col d'uniforme, les spécialistes ont prononcé : le décolletage est une prime contre l'angine.

» Et puis, vous êtes trop bêtes de nous chicaner là-dessus... ingrats ! »

P. B.

L'Affaire des Carbures

Paris, 6 février. — Cette troisième séance a été consacrée à la fin de l'interrogatoire de M. Giraud-Jordan et à quelques dépositions de témoins à décharge.

Après l'audition de M. Giraud-Jordan, le conseil de guerre a entendu la suite des dépositions de témoins techniques.

M. Barral, inspecteur général du service des poudres au ministère de l'armement, a fait l'éloge de Gall, qui est, a-t-il dit, un savant et l'un des meilleurs ouvriers de la défense nationale.

MM. Buzin, professeur à l'Ecole d'électrochimie de Grenoble; Aubarel, administrateur délégué de la S. P. A. L.; puis les experts Kling, Bertrand, Henriot concluent tous qu'il est difficile d'employer la cyanamide hydratée et huilée pour la fabrication des explosifs.

En résumé, audience favorable aux inculpés.

Avis à nos Abonnés

Nous informons nos abonnés dont l'abonnement est près de se terminer de vouloir bien le renouveler, et de nous en adresser le montant, afin d'éviter toute interruption dans la réception de la Petite Gironde.

La grande quantité d'abonnements que nous recevons chaque jour ne nous permet plus de renouveler d'office les abonnements d'un an et de six mois, comme cela se pratiquait précédemment.

Dans l'impossibilité de faire des mandats de recouvrement, nous ne servirons que les abonnements notés d'avance.

Divergences de vues

Paris, 7 février. — Deux des questions militaires qui ont été à l'ordre du jour la semaine dernière ont provoqué des divergences d'opinions sur lesquelles il est bon de revenir, car on a l'impression que les sujets auxquels elles se rapportent n'ont pas été suffisamment approfondis, et que, pour l'un d'eux au moins, l'établissement d'une doctrine par les services compétents ne serait pas œuvre inutile.

La première question à laquelle nous faisons allusion est relative aux moyens de défense dont il convient de doter la capitale pour la mettre le plus possible à l'abri de nouveaux raids d'avions.

Parmi ceux qui ont écrit à ce sujet, les uns font observer que Paris, étant le siège du gouvernement et le cerveau du pays, doit être préservé de toute préoccupation étrangère à la mission qui lui incombe, et qu'il convient, par suite, de lui affecter le nombre d'appareils nécessaire, et, pour les servir, le personnel le mieux exercé, dût-on même le prélever sur le front.

D'autres, au contraire, protestent énergiquement contre cette théorie, dont l'application irait à l'encontre des intérêts mêmes du pays et nous ferait tomber dans le piège que nous tendent les Allemands en nous incitant à dégarnir notre front. Ils déclarent que la protection la plus efficace contre les expéditions aériennes de l'ennemi est assurée par nos aviateurs du front qui, du reste, ont très souvent réussi à faire rebrousser chemin aux avions boches voulant franchir nos lignes. Ils font valoir que le rôle le plus utile de l'aviation est le service de reconnaissance; qu'en repérant les emplacements des défenses de l'ennemi et en nous facilitant le moyen de les contre-battre et de les détruire, ce service nous assure des avantages d'une extrême importance et nous met à même de causer à l'ennemi un préjudice bien supérieur à celui qu'entraîne pour nous son bombardement aérien. Enfin, ils citent à l'appui de leur opinion l'exemple de l'Angleterre qui, malgré la répétition des raids sur Londres, n'a jamais distrait, pour assurer la défense de sa capitale, une seule escadrille du front des Flandres.

Les deux théories en présence sont également défendables, et il semble qu'une solution conciliérait les intérêts, en apparence opposés, du front et de l'intérieur : ce serait celle consistant à maintenir intacte l'aviation du front, à l'augmenter même de plus en plus, car, ainsi que nous l'avons dit maintes fois, ses besoins croissent chaque jour; mais, en même temps, à créer pour certaines villes de l'intérieur, et notamment pour Paris, une aviation spécialement affectée à la défense de ces places.

En intensifiant de façon presque illimitée la fabrication des appareils, et en augmentant en proportion le personnel de l'aviation, nous ferons une besogne aussi utile qu'en fabriquant des canons et des munitions. Déjà, dans les derniers combats, l'effectif des artilleurs engagés était presque le double de celui des fantassins. Qui sait si dans les combats futurs le nombre des aviateurs n'égalera pas celui des artilleurs ?

La 5e arme prend son vol pour tenir le premier rang.

L'autre question, sur laquelle l'accord ne s'est pas davantage réalisé, concerne les déclarations faites par le communiqué publié après la clôture de la Conférence interalliée.

Quelques-uns se montrent pleinement satisfaits de son contenu. Ils y trouvent l'assurance non seulement que l'accord est complet entre les alliés, mais encore qu'il va y avoir désormais dans la conduite générale des affaires militaires une coordination des efforts et une unité d'action absolues. Ils pensent donc que tout ce qui pouvait être dit à ce sujet l'a été et qu'il y aurait eu des inconvénients, à cause de l'ennemi, qui nous entend, à fournir plus de précisions.

Mais plusieurs autres estiment que l'énoncé de principes généraux ne suffit pas. Ils veulent des formules positives, afin de pouvoir les discuter. En général, ils désapprouvent la brièveté et le vague du communiqué. A leur avis, les alliés eussent dû exposer l'impossibilité pour eux de se prêter à des négociations de paix en présence des appétits de conquête non déguisés de l'Allemagne et du silence voulu gardé par elle et son alliée austro-hongroise sur le sort qu'elles réservent aux petites nations dont elles ont envahi le territoire. Enfin, ils tenaient également à être fixés sur la création d'un commandement unique.

En ce qui concerne ce dernier point, la réponse vient d'être faite à la Chambre des communes par M. Bonar Law, qui a déclaré très nettement qu'un généralissime n'avait pas été nommé. D'autre part, M. Clémenceau avait annoncé que le Conseil supérieur de guerre « avait serré d'aussi près que possible les réalités pratiques de l'unité de commandement ». Cela signifiait bien également que cette unité, telle que nous la comprenions et la désirions tous, n'a pas été réalisée.

Mais depuis que l'on parle de cette question, on a reconnu que la solution n'en était pas facile. L'unité de commandement existe et fonctionne sans heurts chez nos ennemis, parce que l'Allemagne a su et pu imposer son autorité absolue à ses alliés, qui sont vis-à-vis d'elle presque à l'état de vassaux, et qui se soumettent aussi bien à ses directives politiques qu'à ses ordres concernant les opérations militaires. Combien différente, sans qu'il soit besoin d'y insister, est la situation des puissances qui font partie de l'Entente !

Si, malgré l'absence d'un généralissime, nous réalisons dans la conduite de la guerre l'unité de direction, qui est la seule chose qui importe, nous aurons atteint le résultat désiré. Ne nous laissons donc pas hypnotiser par un mot !

Général MARABAIL.

COMMUNIQUÉS :: OFFICIELS ::

FRONT FRANÇAIS

Du 6 Février (23 heures)

Journée calme sur l'ensemble du front, sauf dans la région d'AUBERIVE, où les deux artilleries ont manifesté une certaine activité.

Deux coups de main tentés ce matin par les Allemands dans la région du BOIS DES FOSSES ont été repoussés.

Vive Activité des deux Artilleries

Du 7 Février (14 heures)

Activité des deux artilleries particulièrement vive sur le front au NORD DE L'AISNE, dans la région CHAVIGNON-PARGNY-FILAIN, sur la rive droite de la MEUSE, dans le secteur SAMOGNEUX COTE 344 et sur l'HARTMANNSWILLERKOPF.

Des détachements ennemis qui tentaient d'aborder nos petits postes au nord-est de BRAYE-EN-LAONNOIS et dans la région du BOIS MORTIER ont été repoussés.

En CHAMPAGNE, nous avons exécuté avec succès un coup de main sur les tranchées ennemies à l'est du TETON.

En ALSACE, après une violente préparation d'artillerie, les Allemands ont tenté sans résultat de pénétrer en deux points dans nos lignes au BANNHOLZ.

AVIATION : Au cours de la matinée d'hier, un appareil ennemi a été abattu par le tir de notre artillerie antiaérienne.

FRONT BRITANNIQUE

Du 6 Février (soir)

A la suite d'un coup de main effectué hier soir par l'ennemi sur un de nos postes à l'ouest de ZANDWORDS, six de nos hommes ont disparu.

Un détachement qui tentait ce matin d'aborder nos lignes vers NEUVE-CHAPELLE a été rejeté avec pertes.

Nos patrouilles ont ramené au cours de la journée un certain nombre de prisonniers de différents points du front.

Grande activité de l'artillerie allemande pendant la dernière partie de la nuit vers le bois d'HAVRINCOURT et activité dans la journée au sud et au nord de LENS et dans la région de la route de MENIN.

Du 7 Février (après-midi)

Un coup de main exécuté avec succès par des troupes de Liverpool la nuit dernière, à l'est d'ARMENTIÈRES, leur a permis de ramener un certain nombre de prisonniers et une mitrailleuse, en ne subissant que des pertes légères.

Quelque activité de l'artillerie allemande au sud-ouest de CAMBRAI et au sud de LENS.

Les Bombardements et les Duels continuent

Londres, 6 février (officiel). — **Malgré la visibilité encore médiocre dans la journée d'hier, nos pilotes ont pu diriger avec efficacité le tir de l'artillerie sur un grand nombre de batteries ennemies.**

Plusieurs reconnaissances ont été effectuées avec succès et près de cinq tonnes de projectiles jetées sur les gares, voies de garage et autres objectifs. L'aviation allemande a montré une recrudescence d'activité. Cinq appareils allemands ont été abattus en combats aériens et quatre autres contraints d'atterrir désemparés. Nous avons en outre abattu un ballon ennemi. Quatre de nos aéroplanes ne sont pas rentrés.

Nos aviateurs ont de nouveau bombardé dans la nuit du 5 au 6 les champs d'aviation au sud-est de Cambrai et des cantonnements ennemis sur lesquels ils ont jeté une tonne et demie d'explosifs. Ils sont tous rentrés indemnes.

Attaque navale anglaise contre Ostende

Amsterdam, 6 février. — Suivant des rapports de la frontière, des forces navales britanniques ont de nouveau bombardé les chantiers et établissements navals d'Ostende. On dit que les chantiers ont subi de graves dégâts. Deux avions allemands, partis en reconnaissance pendant cette attaque, ont été abattus. Les aviateurs ont péri.

Le "Maroc" échappe à une Torpille

Note communiquée par le ministère de la marine :

« Une nuit de la fin de décembre dernier, les matelots de veille à bord du vapeur « Maroc » signalèrent assez vite l'arrivée d'une torpille pour permettre la manœuvre du gouvernail, qui la fit éviter.

» Le capitaine donna l'ordre de forcer l'allure des machines en même temps que de tirer sur un remous anormal décelant la présence du sous-marin en plongée.

» L'ennemi marcha ainsi quelque temps derrière le « Maroc », mais la canonnade eut raison de ces velléités d'attaque ; il s'immergea profondément et ne fut pas revu. »

Le vapeur « Maroc » appartient à la maison d'armement Delmas.

L'Offensive allemande

Ils construisent d'Immenses Casernes à Proximité du Front

Amsterdam, 7 février. — A la frontière, les Allemands construisent des casernes capables de loger 100,000 soldats. Ces casernes s'élèvent sur les territoires compris dans la région d'Aix-la-Chapelle.

Fermeture de la Frontière belge

Londres, 7 février. — La presse hollandaise signale le bruit que la frontière belge sera fermée pendant environ un mois.

Hindenburg et Ludendorff en Belgique

Amsterdam, 7 février. — Hindenburg et Ludendorff se sont transportés au quartier général en Belgique, à proximité de Bruxelles.

Les Exigences pangermanistes ne diminuent pas

Paris, 7 février. — L'Association des industriels allemands du fer et de l'acier et l'Association des métallurgistes allemands viennent d'adresser au gouvernemest impérial et au haut commandement un mémoire « rigoureusement confidentiel » demandant l'annexion des bassins miniers de la Lorraine française.

Aux Etats-Unis

UN FRANÇAIS ARRETE

New-York, 7 février. — La Sûreté vient d'arrêter, pour contravention à la loi sur l'espionnage, un Français qui prétend se nommer le marquis Edmond Rousselot de Castillot. On a saisi chez lui, 4, vingtième rue Est, un uniforme français, qu'il a avoué avoir porté, et une lettre d'un fonctionnaire des douanes l'accréditant dans tous les bureaux de la navigation et dans les services des quais.

LES ALSACIENS-LORRAINS SONT FRANÇAIS AUX YEUX DES AUTORITES AMERICAINES

New-York, 7 février. — Mardi était le jour fixé pour l'enregistrement de tous les citoyens allemands et autrichiens résidant aux Etats-Unis. Un régime spécial étant appliqué aux Alsaciens-Lorrains, ceux qui étaient nés avant 1871 dans les provinces annexées n'étaient pas tenus à l'inscription; tous ceux nés après 1871, possédant une carte d'identité distribuée par l'Association générale des Alsaciens-Lorrains d'Amérique et contresignée par les autorités consulaires françaises, étaient tenus de venir se présenter aux autorités américaines, mais ils étaient inscrits sur les registres comme Alsaciens-Lorrains français, et non comme étrangers ennemis.

LES AEROPLANES AMERICAINS DE CHASSE DEVRONT FAIRE MERVEILLE

Washington, 7 février. — La fabrication des aéroplanes progresse très rapidement. Les crédits de trois milliards six cent millions de francs qui ont été déjà votés sont maintenant jugés insuffisants. Des crédits supplémentaires de cinq milliards vont être demandés au Congrès. Plusieurs milliers d'aéroplanes sont déjà presque terminés. Des milliers d'aviateurs sont à l'instruction. Le moteur dont les appareils sont munis surpasse tout ce que les constructeurs en attendaient, et on escompte que les aéroplanes de chasse américains seront les plus formidables machines aériennes.

Le Haut Commandement américain

Washington, 7 février. — Le général March, actuellement en France, rentrera aux Etats-Unis comme chef d'état-major intérimaire. Le général Bliss restera momentanément en France.

Un nouveau Navire contre Sous-Marins

New-York, 6 février. — On attache le plus grand intérêt à une récente déclaration faite par M. Daniels, ministre de la marine, au sujet d'un nouveau type de navires anti-sous-marins, destinés à opérer contre les flottilles allemandes. La caractéristique de ces nouveaux engins serait de pouvoir combattre entre les destroyers et les chasseurs de sous-marins, en connexion avec le but propre à ceux-ci, et pour des résultats particuliers qui ont donné à ce jour toute satisfaction.

En Espagne

UN ACCORD ENTRE M. GARCIA PRIETO ET LE COMTE DE ROMANONES

Madrid, 7 février. — On confirme de source autorisée que le long entretien qu'ont eu ensemble MM. Garcia Prieto et le comte de Romanones mardi, a eu pour objet l'accord des deux hommes d'Etat sur maintes questions de politique intérieure et internationale. Les milieux diplomatiques et parlementaires attachent à cette conférence la plus grande importance, à raison des événements récents, et se croient fondés à en déduire que les deux chefs libéraux ont réalisé l'union à la veille de la lutte électorale.

Au Portugal

LE PRESIDENT SERAIT ELU AU SUFFRAGE DIRECT

Lisbonne, 6 février. — Le bruit court que le gouvernement aurait l'intention de faire élire le président de la République par le suffrage direct, même avant l'élection du Congrès et la révision de la Constitution par une espèce de plébiscite.

Deux nouvelles Victimes du Raid sur Paris

Paris, 7 février. — Deux des blessés du raid des avions allemands ont succombé hier : Mme Berthe Darange, 30 ans, et M. Henri Papoire, 52 ans.

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

Alexeieff avancerait victorieusement en Ukraine

Pétrograd, 6 février. — Le général Alexeieff avec des troupes d'élite marcherait vers le nord. Il aurait occupé plusieurs stations de chemins de fer entre Kharkof et Voroneje.

La Guerre civile en Ukraine

Pétrograd, 6 février. — Les combats continuent dans le district ukranien malgré la chute de Kiev et la dissolution de la Rada.

Le commandant ukranien Plethioure, tombé entre les mains des bolcheviks, a été condamné à mort.

Un combat sérieux d'artillerie a eu lieu près de Niezchine. Les bolcheviks avaient à leur disposition 200 canons lourds. Les Ukraniens ont dû battre en retraite. Ils ont détruit derrière eux le pont sur le Dniester.

On signale encore de nombreuses rencontres entre les bolcheviks et les légions polonaises.

Les Bolcheviks prétendent être Maîtres en Ukraine

Londres, 6 février. — D'après un radiotélégramme de Pétrograd, signé Lenine, les troupes du conseil sont entrées à Kiew le 29 janvier, sous le commandement de Kochubinsky, assistant du secrétaire à la guerre Shakhray. La garnison de Kiew, avec l'artillerie complète, a fait cause commune avec les troupes de Kochubinsky et a déclaré déposée la rada de Vinitchenko. Le secrétariat de la rada de Kiew s'est enfui, abandonné de tous. Le comité central exécutif du secrétariat du peuple de Kharkoff s'est proclamé autorité suprême de l'Ukraine. Des accords ont été conclus avec le conseil des commissaires du peuple russe en vue de l'unité dans les affaires intérieures et extérieures. Le comité exécutif a fait de Kiew le siège de son gouvernement à partir du 3 février.

Les radas du front ouest et roumain se sont dispersées elles-mêmes. Les représentants des autres fronts ont reconnu l'autorité du comité exécutif. Il sera tenu sous peu à Kiew un congrès panukranien des conseils des ouvriers des paysans et des soldats. Toutes les villes de la mer Noire et les équipages de la flotte ont décidé d'y participer.

Orenbourg a été définitivement occupé par les troupes des commissaires du peuple. Le général Doutoff est en fuite. Simferopol a été pris par les forces des commissaires du peuple.

Les Maximalistes maîtres de la Crimée

Pétrograd, 6 février. — Une proclamation de Lenine, président du conseil des commissaires du peuple, précise que tout dans la péninsule de Crimée est entre les mains du Soviet régional des ouvriers et soldats.

Les Roumains suspects aux Bolcheviks

Pétrograd, 6 février. — Une note du commissariat des affaires étrangères enjoint à tous les Roumains habitant Pétrograd de se présenter au commissariat dans les trois jours, sous peine d'arrestation.

Bruit de l'Arrestation du Général Tcherbatchett

Pétrograd, 6 février. — Le bruit court que le général Tcherbatcheff, ex-commandant en chef au front roumain, aurait été arrêté à son arrivée.

Uléaborg est repris aux Maximalistes

Stockholm, 7 février. — Les troupes du gouvernement finlandais ont pris Uléaborg après deux jours de combats sanglants, au cours desquels il y eut des centaines de morts et de blessés. La garde blanche put bombarder la ville avec son artillerie, allumant de nombreux incendies. Tous les soldats russes ont été désarmés. La garde rouge, après avoir incendié des maisons particulières et l'hôtel des téléphones, a été rejetée à quinze kilomètres de la ville.

La Guerre civile en Finlande

Pétrograd, 6 février. — En Finlande, les forces principales de la garde blanche sont concentrées au nord de la ligne Abor-Tammerfors. Les maximalistes annoncent d'autre part que Tammerfors a été entourée par les gardes rouges le 4 février. Une lutte sanglante commença le 5, qui se termina par la défaite des gardes blancs, qui se replient vers le littoral septentrional, poursuivis par les gardes rouges. Les pertes des deux côtés ont été considérables.

Le chemin de fer entre Pétrograd et Tammerfors est aux mains des gardes rouges, bien que les gardes blancs attaquent fréquemment les stations intermédiaires.

Un Succès des Contre-Révolutionnaires

Stockholm, 7 février. — La ville de Kemi est occupée par les troupes du gouvernement finlandais. Kemi, port sur la mer Blanche, compte 2,300 habitants.

Le premier Ambassadeur finlandais

Stockholm, 7 février. — Le nouveau gouvernement finlandais a décidé de nommer ses propres ambassadeurs. Il a désigné le socialiste Wik comme ministre à Stockholm.

Les Anti-Maximalistes contre Helsingfors

Stockholm, 6 février. — En Finlande, les troupes contre-révolutionnaires continuent à progresser dans la direction du sud et menacent Helsingfors.

Les maximalistes russes ont envoyé aux gardes rouges des renforts et des munitions. On prétend que le comité de la flotte de la Baltique serait disposé à les appuyer.

La Flotte de la Mer Noire appuie les Bolcheviks

Pétrograd, 7 février (source maximaliste). — La flotte de la mer Noire a répudié toute solidarité avec la Rada ukranienne de Kiev et soutient le Soviet de Kharkof.

Kalédine ne transige pas

Pétrograd, 6 février. — Le général Kaledine a prononcé devant une assemblée d'officiers et de soldats un discours énergique. « Nous devons, a-t-il dit, nous unir contre les bolcheviks. Si nous ne parvenons pas à les repousser, nous devons mourir avec honneur. »

Tous les Polonais invités à s'enrôler

Stockholm, 6 février. — Le commandant suprême polonais publie une proclamation de mobilisation dans laquelle les Polonais sont invités à sortir des régiments russes pour entrer dans les contingents spéciaux polonais, sous le drapeau polonais. Même les femmes et les enfants et les vieillards feront partie de ces formations indépendantes.

Une proclamation analogue a été adressée aux Polonais de Kiev.

Les journaux polonais de Moscou, de Pétrograd, de Minsk répandent cette proclamation parmi 3 millions d'émigrés polonais résidant en Russie.

Le siège du comité de mobilisation a été installé à Minsk.

Le Chef d'Etat-Major de Krylenko Agent provocateur

Pétrograd, 7 février. — Le procès de Schneeuhr, ex-chef de l'état-major de Krylenko, commence devant le tribunal révolutionnaire. Schneeuhr est accusé d'être entré, lorsqu'il résidait à l'étranger en 1910, en relations avec le département de la police russe, auquel il offrit ses services en qualité d'agent provocateur dans le but de porter un coup mortel à la révolution russe.

Les rapports ont duré cinq mois, jusqu'à ce que Schneeuhr fût remercié par le département, auquel il n'inspirait aucune confiance. Schneeuhr est également accusé d'avoir, au cours de ses relations criminelles avec le département de la police, assumé les fonctions d'exécuteur de mesures importantes du gouvernement des Soviets, et d'avoir, en agissant ainsi, compromis sciemment ces mesures.

Plus d'Attachés militaires à l'Etranger

Pétrograd, 6 février. — Un ordre de Dybenko, commissaire des affaires de la guerre et de la marine, relève de leurs fonctions les attachés militaires à l'étranger et les invite à rentrer en Russie.

Les pénibles Négociations de Brest-Litovsk

Bâle, 5 février. — On mande de Vienne qu'au début de la séance du 3 février, von Kühlmann invita les Russes à donner leur avis sur l'admission de la délégation polonaise aux négociations. Trotzky répondit qu'il reconnaissait l'indépendance de l'Etat polonais mais non pas de sa délégation actuelle, qui ne s'appuyait pas sur la masse de la nation, ayant été nommée par les empires centraux.

Mais le comte Czernin ne peut pas admettre que la question de savoir si le gouvernement actuel représente bien l'Etat polonais soit posée par une tierce puissance.

Trotzky dit alors que les empires centraux n'ont pas encore reconnu l'indépendance de la Finlande.

Kuhlmann répond que cette indépendance n'est pas réelle puisque des troupes russes combattent encore contre les Finlandais.

La discussion continuant, Czernin renouvelant son argument déclara qu'à son avis ces discussions de principe étaient vaines.

La Faim est mauvaise Conseillère

Pétrograd, 6 février. — Malgré la promesse du gouvernement d'augmenter la ration de pain, pas une livre n'a été distribuée dans certains quartiers aujourd'hui. Le mécontentement grandit en plusieurs points de la ville. La garde rouge a tiré en l'air pour disperser la foule menaçante des femmes.

Menaces allemandes contre les Maximalistes

La Haye, 7 février. — Les journaux berlinois contiennent des hypothèses au sujet de la conférence qui a eu lieu entre von Kuhlmann, Czernin et Ludendorff. L'une d'elles est que Ludendorff ferait une démonstration militaire contre les bolcheviks et offrirait son appui militaire aux troupes de l'Ukraine contre les Roumains ou la Russie du nord, au cas où les uns ou les autres seraient récalcitrants.

Encore un Complot contre Lenine et ses Acolytes

Pétrograd, 7 février. — Un nouveau complot, le quatrième, a été découvert contre des dirigeants du conseil des commissaires. Cent cinquante arrestations ont été opérées.

Une République du Danube (?)

Zurich, 6 février. — Un télégramme de Sofia annonce que les Bolcheviks se sont emparés des navires ancrés dans le port de Kilia et qu'ils ont proclamé république indépendante le territoire du delta du Danube situé entre Kilia et Saint-Georges.

Ce qu'on a décidé à la Conférence de Berlin

Zurich, 7 février. — Dans les milieux politiques de Berlin, on déclare que dans les conférences austro-allemandes on s'est occupé principalement des questions orientales. Il s'agissait d'abord de la conclusion de la paix avec l'Ukraine, que le gouvernement considère comme possible à bref délai, tandis qu'une entente avec Trotzky paraît de plus en plus improbable.

Cependant, pour rendre possible un accord avec l'Ukraine, il est nécessaire que l'Allemagne ne rompe pas les pourparlers de Brest-Litovsk. Dans les milieux officiels, on dément que l'Allemagne ait l'intention de rompre immédiatement la discussion avec Trotzky et les maximalistes.

Sur les chances de succès des négociations on reste à Berlin très sceptique, et on reconnaît que les grèves de la semaine passée n'ont pas rendu la discussion plus facile.

D'autre part, la presse allemande parle à mots couverts d'un plan de campagne qui aurait été dressé d'un commun accord autant contre la Russie du Nord que contre les puissances occidentales. Il paraît que Ludendorff aurait été très catégorique dans ses déclarations, et qu'il aurait réclamé et obtenu que des mesures spéciales fussent prises également en Autriche-Hongrie et en Allemagne contre les éléments révolutionnaires. Les journaux ennemis insistent surtout sur les projets militaires sur les deux fronts russes et franco-anglais, et laissent entendre que l'exposé de Ludendorff ne permettrait pas le doute sur l'issue de ces opérations de grande envergure. D'autre part, il paraît qu'on aurait discuté la question polonaise, et que la solution de ce problème serait loin d'être trouvée.

Une Emeute à Lemberg

Bâle, 6 février. — On mande de Vienne qu'il ressort de la réponse du ministre de l'intérieur, comte de Toggenburg, à l'interpellation d'hier à la Chambre des députés de Vienne, qu'il y eut le 2 février à Lemberg de violents désordres provoqués par des manifestations de la jeunesse démocratique. La troupe, essayant de rétablir l'ordre dans les rues, fut reçue à coups de pierres. Des coups de feu furent échangés. De nombreuses arrestations ont été opérées. Un professeur de lycée a été tué et plusieurs étudiants ont été blessés.

Les Conditions de Paix de la Turquie

Sa Solidarité avec les Empires centraux

Bâle, 7 février. — Halil-Bey, ministre des affaires étrangères de Turquie par intérim, a fait devant la commission parlementaire des affaires étrangères à Constantinople, un exposé des négociations de Brest-Litovsk, montrant les difficultés dans lesquelles elles se poursuivent. Il a conclu :

« Nous espérons encore avec nos alliés arriver à un résultat concret en faisant des concessions, sans porter atteinte à notre honneur national, mais nous ne chercherons jamais la paix à tout prix. La Turquie estime que le sort des divers groupements de nations qui n'étaient pas indépendants avant la guerre ne peut être réglé que dans les limites constitutionnelles de chaque pays. Quant aux détroits, ils ont toujours été ouverts aux navires de commerce internationaux, excepté dans les cas où la sécurité de Constantinople exigeait d'autres mesures. Les détroits continueront dans l'avenir à être ouverts dans les mêmes conditions. »

Au sujet des déclarations du président Wilson sur la Turquie, Halil-Bey a déclaré :

« Il faut l'excuser, car il ne connaît pas la Turquie dont la situation politique intérieure est excellente malgré trois années de guerre et où la constitution assure à tous les sujets, même juifs, une égalité parfaite de traitement et des droits politiques publics. »

Le ministre a terminé en disant qu'il approuve entièrement les réponses des comtes Hertling et Czernin à MM. Lloyd George et Wilson.

Pour 361 Millions de Nouveaux Impôts

Paris, 7 février. — Le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Chambre un exposé rectificatif du budget des services civils pour 1918.

Pour faire face aux 361 millions de déficit, M. Klotz propose diverses révisions de tarifs qui font l'objet d'un projet de loi spécial également déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Le ministre des finances envisage la majoration du droit de timbre de dimensiin, le relèvement à 0,50 % du droit réduit qui atteint certains actes (mainlevée d'hypothèques, actes de Sociétés, partages, etc.), l'enregistrement obligatoire des actes de partage sous-seing privé, des polices d'assurance sur la vie et des contrats de rente viagère.

D'un autre côté, il a paru pososible, pour tenir compte de la hausse des prix, de majorer les droits qui atteignent les boissons hygiéniques, les sucres et les vinaigres. Enfin, le ministre des finances propose de porter de 12,50 à 14 % le taux de l'impôt général sur le revenu, de majorer le tarif de la taxe des biens de main-morte, pour tenir compte du rehaussement des droits de succession résultant de la loi du 31 décembre 1917 et de réviser les taxes de vérification des poids et mesures qui n'ont pas été comprises dans le doublement des taxes assimilées décidé par la loi du 31 décembre 1916.

Ces dispositions, qui n'engagent aucune question de principe, paraissent pouvoir être rapidement étudiées par le Parlement; elles assureraient l'équilibre du budget.

EN ANGLETERRE

LE DISCOURS DU TRONE

Londres, 6 février. — Voici le texte du discours du Trône lu ce soir à l'occasion de la prorogation du Parlement :

Milords et Messieurs,

De grands événements se sont produits depuis la dernière fois que je vous ai adressé la parole. Dans l'intervalle, les Etats-Unis d'Amérique ont décidé de se ranger aux côtés de nos alliés et de nous-mêmes pour la défense des principes de liberté et de justice.

Leur entrée en guerre, suivie par celle d'autres Etats neutres, a pour ainsi dire uni le monde entier civilisé en une ligue des nations contre une agression sans scrupule, a ajouté à la force de nos armes et nous inspire une nouvelle confiance dans le triomphe ultime de notre cause.

D'un autre côté, la Russie, détournée de son but par des dissensions intérieures, n'a pas pu persévérer dans la lutte jusqu'à ce qu'elle eût récolté les fruits de ses grands sacrifices, et, pour le moment, elle cesse d'apporter sa contribution à la tâche des alliés. Les négociations qu'elle a commencées avec l'ennemi ont cependant servi à prouver que les ambitions qui provoquent cette malheureuse guerre persistent encore.

Ces événements tragiques ont ajouté au fardeau des autres alliés, mais n'ont diminué ni leur vigueur ni la loyauté avec laquelle tous continuent à poursuivre le but commun; et, au milieu de ces événements divers, la détermination des démocraties du monde d'obtenir une paix juste et stable ressort toujours plus clairement.

Mes forces navales et militaires ont fait preuve pendant toute l'année, sur tous les théâtres de la guerre, d'un noble courage, d'une haute constance, d'une détermination inébranlable qui leur ont mérité l'admiration de mon peuple. L'ennemi a été fréquemment rejeté en arrière en France. Aussi j'envisage avec confiance les progrès

AU CONTINENT NOIR

Cinq années d'explorations et d'études scientifiques

Solution du dernier grand problème de la géographie centre-africaine

De Paris nous vient l'écho d'une fort belle manifestation qui s'est déroulée, à la fin de janvier, au sein de la Société de géographie.

C'était la réception solennelle du commandant Tilho, auquel, ainsi que nous l'avons dit, la Société décerne cette année sa grande médaille d'or.

La réunion était présidée par M. René Besnard, ancien ministre des colonies, qu'entouraient MM. Charles Lallemand, membre de l'Institut, président de la commission centrale de la Société; Charles Chaumet, député de la Gironde, ancien ministre de la marine; Henri Cordier, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et les délégués des ministres des colonies, de la guerre, de la marine et des affaires étrangères.

Dans une brillante allocution, M. Lallemand a retracé la carrière de celui qu'il a appelé « l'un de nos plus éminents missionnaires africains ».

Quoique jeune encore, a-t-il exposé, le commandant Tilho a déjà un long passé colonial. Pendant vingt ans il a parcouru en tous sens nos possessions du pays noir, relevant à la boussole de nombreux itinéraires; déterminant, par les moyens les plus modernes, comme la télégraphie sans fil et l'astrolabe, les positions astronomiques des points principaux; mesurant leurs altitudes avec le baromètre ou l'hypsomètre; notant partout soigneusement les données climatologiques.

Grâce à lui, les blancs qui émaillaient les cartes du centre africain ont presque disparu, et l'on connaît maintenant la nature du Tchad.

Rentré en France, le vaillant officier a demandé un poste au milieu des soldats qui tiennent tête aux Allemands, mais il avait su auparavant faire respecter pendant cinq ans notre drapeau à la frontière du désert de Libye.

Après quelques mots de M. Henri Cordier, qui a souligné l'importance de la mission confiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres au commandant Tilho, celui-ci a exposé l'œuvre qu'il a accomplie au centre africain.

Cette œuvre, les documents que nous possédons nous permettent de la résumer ainsi :

Le 27 juin 1912, le commandant Tilho quittait Bordeaux à destination du centre africain, où, quelques années avant, il s'était distingué par ses travaux de délimitation de la frontière franco-nigérienne. Il partait chargé de plusieurs missions scientifiques, dont l'une, à lui confiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, consistait à rechercher « les traces de la communication fluviale que l'on supposait avoir existé à une époque antérieure entre le Tchad et le Nil ».

Dès 1898, faut-il dire, le vaillant officier avait formé le projet, alors très ambitieux et difficilement réalisable, de « recouper tous les itinéraires de Nachtigal à l'est du Tchad et de joindre leurs extrémités : Bardaï, Borkou, Abéché, par un itinéraire transversal, et de relier le Niger au Tchad et ce lac au Nil par une ligne ininterrompue de positions astronomiques soigneusement déterminées, de façon à permettre l'établissement d'une carte détaillée de ces vastes régions presque inconnues à cette époque. »

A son arrivée au cœur du Continent Noir (novembre 1912), le commandant Tilho fut placé à la tête de la circonscription du Kanem, et fit plusieurs tournées et reconnaissances, mais tout en se livrant à ses études scientifiques. C'est ainsi qu'il perçut les signaux horaires nocturnes de la Tour Eiffel, calcula diverses positions astronomiques et effectua des « déterminations altimétriques. »

En 1913, il prit part à l'expédition du Borkou, conduite par le colonel Largeau, qu'on avait chargé de mettre fin au brigandage perpétuel des Snoussistes, qui occupaient Aïn-Galakka, Faya et Gouro.

Nous n'insisterons pas sur cette campagne, qui a été narrée avec assez de détails dans ce journal. Rappelons seulement que le principal épisode en fut la prise d'Aïn-Galakka, qui coûta la vie à plusieurs officiers et sous-officiers et à un assez grand nombre de tirailleurs. Sous une grêle de balles, le commandant Tilho y conduisit ses hommes à l'assaut et passa par une brèche où deux de ses héroïques compagnons étaient déjà tombés mortellement frappés.

Le succès de notre expédition a déjoué les plans allemands de liaison du Cameroun à la Méditerranée, par l'intermédiaire des Turcs et des Snoussistes, et empêché, au cours de cette guerre, les Ottomans, quand ils se rangèrent du côté de nos ennemis, de s'établir au Borkou, d'où ils nous auraient bien inquiétés pendant que nous étions occupés à la conquête du Cameroun.

Après la chute de la forteresse d'Aïn-Galakka, le commandant Tilho fut chargé par le colonel Largeau de l'administration du Borkou. Il parcourut sa circonscription en tous sens, et réduisit des bandes de rebelles. Entre temps il avait fixé les positions des principales oasis de cette région : Yarda, Gouring, Gouro, Modjounga.

Il visita ensuite la zone frontière nord-est, reconnut dans l'est des points d'eau et atteignit l'Ennedi, qu'il traversa du nord au sud et de l'est à l'ouest, et dont il établit la carte. C'est un massif montagneux de forme triangulaire, de 25 à 30,000 kilomètres carrés et formant la bordure sud du désert de Libye.

Ayant relevé le cours des anciennes rivières qui descendent du versant occidental des hauts plateaux de l'Ennedi pour arroser les plaines du Mortcha septentrional, le savant officier se dirigea vers le nord pour explorer la région dans laquelle il croyait retrouver l'ancien fleuve, qu'il supposait avoir relié, à une époque lointaine, les bassins du Tchad et du Nil.

De l'ensemble des nombreux documents qu'il a recueillis et dont l'examen et le collationnement ont exigé beaucoup de temps, il ressort nettement que **le bassin du Tchad constitue un bassin fermé, sans communication avec celui du Nil.** Et le commandant Tilho en conclut qu'il a existé autrefois au centre de l'Afrique une région de lacs et de marais couvrant une superficie plus grande que celle de la France.

Une question se pose alors : ne seraient ce pas là les fameux marais Chélonides des anciens géographes ?

Pour achever d'accomplir la reconnaissance générale des régions soumises à son autorité, le chef de la circonscription du Borkou en visita la partie septentrionale constituée par la région montagneuse du Tibesti méridional. Il explora l'Emi-Koussi, ancien volcan dont le cratère a d'énormes dimensions; puis, en gagnant Bardaï, il put apercevoir la grande chaîne occidentale tibestienne, dont il marqua les pics principaux sur sa carte, une carte au 1/1,000,000e, qui est la plus complète de toutes celles qu'on possède actuellement. Disons enfin que dans ces pays il découvrit des gisements métallifères d'une réelle importance.

Pour rentrer en France, le commandant Tilho traversa le Soudan anglo-égyptien et l'Egypte; il put ainsi faire « la liaison cartographique du Borkou au Ouadaï et au Darfour, et, par conséquent, celle du Niger au Nil par le Tchad, le Tibesti et le Borkou ».

Dans sa traversée du Darfour, il s'est, sur mandat du gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, entretenu avec les autorités britanniques dans le but de combiner l'action des méharistes français avec celle des méharistes anglo-égyptiens pour réprimer les actes de brigandage des populations nomades. Il a reçu des représentants du gouvernement anglais le meilleur accueil et arrêté avec eux toutes mesures utiles.

Du Darfour, l'éminent explorateur gagna Karthoum, capitale du Soudan anglo-égyptien, à 2,700 kilomètres plus au nord, puis le Caire, Alexandrie et Marseille.

Telle est la substance de la conférence faite devant la Société de géographie.

Lorsqu'il eut fini son exposé, le commandant Tilho fut vivement félicité par M. René Besnard, qui donna lecture d'une lettre qu'il avait, en sa qualité de ministre des colonies, adressée à son collègue de la guerre pour le prier d'accorder à l'explorateur du Borkou-Ennedi la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, en récompense des « éminents services qu'il a rendus à la France et à la science française ».

Cette haute distinction, on ne saurait, pensons-nous, la faire attendre longtemps encore au savant qui a apporté la solution du dernier grand problème de la géographie centre-africaine au vaillant soldat qui, titulaire pourtant déjà d'une citation à l'ordre de l'armée, exprimé le désir de ne recevoir son cinquième galon qu'après l'avoir gagné sur le front français.

P. DIALA.

L'Affaire Caillaux

M. CAILLAUX CHEZ M. BOUCHARDON

Paris, 7 février. — M. Caillaux subit hier un nouvel et long interrogatoire portant sur les récentes dépositions recueillies par l'officier rapporteur, parmi lesquelles celles de MM. Briand, Viviani, Millerand, Malvy, Thomson, etc. M. Caillaux, suivant son habitude, fournit de nombreuses explications.

LES ANTECEDENTS DE RE RICARDI

Rome, 7 février. — En 1892, M. Re Ricardi était lieutenant de cavalerie. Etant allé en congé de Florence, où il tenait garnison, à Livourne, il se mit à fréquenter un club aristocratique qui s'appelait le Club d'armes. Or, un jour, M. Re Ricardi fut accusé par une dame Gioconda Belli, qui fréquentait le club, de tricher au jeu. Un conseil de discipline, ayant examiné son cas, ordonna sa radiation des cadres de l'armée. Puis l'affaire vint devant le tribunal de Livourne, où Re Ricardi fut condamné à deux mois de réclusion et à 300 fr. d'amende.

UNE CONFERENCE

Paris, 6 février. — M. Mouton, directeur de la police judiciaire, et M. Priolet, commissaire spécial du camp retranché de Paris, ont eu hier soir une assez longue conférence avec le capitaine Bouchardon. Il s'agissait d'élucider quelques points de détail des enquêtes qui avaient été opérées au sujet de l'affaire Caillaux.

UN FINANCIER FRANÇAIS EXTRADÉ DE SUISSE

Genève, 6 février. — La police genevoise remettra aux autorités françaises, à Saint-Julien, un nommé Bonnet, financier véreux, dont l'extradition a été accordée par le Conseil fédéral. Bonnet, qui est poursuivi pour vol et abus de confiance, s'était réfugié, il y a un an, à Lausanne, où il se proposait de faire de la publicité financière et d'éditer une revue économique et commerciale. Il était depuis trois jours à Genève lorsqu'il a été arrêté. Bonnet aurait travaillé pour le compte de M. Caillaux, sur lequel il annonce qu'il fera des révélations intéressantes, étant au courant de certains de ses agissements. Il déclare, en outre, que M. Caillaux s'est rendu en particulier dans une banque de Lausanne.

La Haute-Cour

Paris, 6 février. — M. Léon Daudet a continué cette après-midi, devant la commission d'instruction de la cour de justice, présidée par M. Monis, sa longue déposition dans les poursuites intentées contre M. Malvy.

Les points essentiels de l'accusation ont été examinés à fond.

Cette audition ne sera pas la dernière et M. Daudet sera encore convoqué par la commission. Celle-ci se réunira demain pour entendre d'autres témoins.

Encore une Agence de Désertion

Paris, 7 février. — Marcel Golscheider, dit Max Got, a été arrêté sous l'inculpation de désertion. Il aurait pu, grâce à la complaisance inexplicable d'un fonctionnaire, obtenir un sauf-conduit pour l'Espagne, d'où il revint avec un livret maquillé. On croit être sur la trace d'une louche officine qui procurait de fausses pièces aux déserteurs.

En Allemagne

VONT-ILS MILITARISER LES USINES ?

Berne, 7 février. — La « Gazette de l'Allemagne du Nord » a annoncé, sous une forme voilée, que le gouvernement allemand songeait à placer toutes les usines sous la direction des autorités militaires. Le « Vorwaerts » relève cette note, et déclare que le gouvernement se trompe s'il croit réussir à intimider les socialistes par de telles mesures.

En Grèce

LE PROCES DES MUTINS DE LAMIA

Athènes, 7 février. — La cour martiale de Lamia, jugeant l'affaire de la récente mutinerie, a condamné deux sergents à mort

L'Effort naval des Etats-Unis

Washington, 7 février. — La marine américaine, qui avait un personnel de 73,000 hommes, a maintenant un corps bien exercé de plus de 300,000 hommes. Plus de 1,000 navires sont maintenant en service actif, alors qu'il y en avait moins de 300 au commencement de 1914. Plusieurs grands navires sont en cours de construction, en plus d'un nombre considérable de petits navires et de bateaux spécialement construits pour faire la chasse au sous-marin.

Tous les transatlantiques allemands saisis, malgré les dégâts causés à bord, qui à première vue pouvaient paraître irréparables, ont été remis en état et sont maintenant employés comme transports pour amener des troupes américaines en Europe.

Les Etats-Unis ont déjà prêté 25 milliards

Washington, 7 février. — La nouvelle avance de 150 millions de dollars consentie à la France porte actuellement le total des avances aux alliés à 4 milliards 684 millions de dollars, environ 25 milliards de francs.

Les Prisonniers des Anglais

Londres, 6 février. — Il y a actuellement dans le Royaume-Uni 49,817 prisonniers de guerre, dont 28,050 sont employés et 3,941 sont désignés pour différents travaux. Mais les arrangements pour eux ne sont pas terminés. Le restant est composé d'officiers, de sous-officiers et d'hommes en traitement, d'hommes incapables de travailler et d'hommes qualifiés pour l'échange et le rapatriement suivant la dernière convention.

Les prisonniers sont employés à différents travaux de construction, comme les routes, par l'Amirauté et par le ministère de la guerre. 4,280 d'entre eux sont employés à des travaux agricoles, et 4,000 en plus sont attendus sous peu de France, également pour l'agriculture.

En outre, il y a 29,000 prisonniers civils internés, dont 1,500 à 2,000 sont, sur autorisation spéciale, employés à des travaux divers, principalement à des travaux agricoles.

PAGES D'HÉROISME

LES GLORIEUX SOLDATS DU SUD-OUEST

Quelques faits d'armes qui illustrèrent le 249e régiment d'infanterie (Bayonne)

(De notre Correspondant spécial accrédité auprès des Armées)

Le lieutenant de BERTIER, Marie-Eugène (19e Cie du 249e R. I.) a été tué sur le plateau de Vauclerc le 5 mai 1917. Il était parti comme simple soldat avec le régiment. Il a conquis ses galons grâce à sa brillante conduite devant l'ennemi. C'était le type de l'officier français, modèle de calme et de sang-froid sous les plus violents bombardements, volontaire pour toutes les missions périlleuses pendant les périodes d'occupation du secteur, merveilleux de courage et d'entrain les jours de lutte, dans le combat.

Les hommes l'adoraient et les anciens aiment à raconter aux nouveaux venus les prouesses de leur lieutenant.

Ils le montrent, à Verdun, le 12 mai 1916, allant d'un bout à l'autre de sa section, encourageant ses hommes, les préparant à la bataille proche, impassible sous un bombardement effroyable, se découvrant complètement sans aucun souci du danger pour commander un feu précis au moment où l'attaque allemande se déclenche.

Ils se rappellent leurs angoisses, si souvent renouvelées au Four-de-Paris, lorsque le lieutenant partait en avant des lignes avec quelques-uns de ses hommes, dans le but de tendre une embuscade aux Boches.

Ils le voient, enfin, le 5 mai 1917, le jour de l'attaque du bois B..., entre Hurtebise et le plateau des Casemates, partant en avant de tous ses hommes, atteignant la tranchée, la dépassant avec deux ou trois hommes pour en permettre l'occupation, luttant à la grenade et au pistolet contre un groupe nombreux d'ennemis terrés, en tuant plusieurs, et tombant à son tour.

Son souvenir est pieusement conservé au 249e.

Exemple de Courage et de Coup d'Œil

Le 8 mai 1917, la 22e Cie attaquait un coin de bois fortement organisé et défendu avec ténacité. La garnison avait déjà repoussé un assaut et n'était nullement démoralisée, un deuxième ne semble pas donner de résultat décisif. Le lieutenant BAUZET, Jean-Baptiste, commandant la compagnie-garnison de tranchée, croit cependant constater un flottement dans la défense; avec quelques hommes, il saute pardessus le parapet et se rue sur les Boches. Il en tue quelques-uns; les autres, au nombre de quatre-vingt environ, se rendent. L'îlot est conquis, la ligne redressée. (Légion d'honneur au lieutenant Bauzet.)

Résistance et Bravoure

Le 29 avril 1917, le sous-lieutenant PICOT, Yves-Emile, défendant un poste avancé avec sa section, est assailli à la grenade par une grosse reconnaissance ennemie. Ses hommes ripostent. Le lieutenant Picot donne l'exemple : dès qu'il a assuré le ravitaillement des combattants, il se met à leur tête et lutte avec acharnement; la petite troupe, électrisée par son exemple, fait merveille et repousse l'attaque boche.

L'ennemi est tenace. Dans la même nuit, il revient six fois sur les mêmes postes; les six fois les Boches sont repoussés.

Le lieutenant Picot est blessé à la dernière attaque. Il refuse absolument de se laisser évacuer avant d'être certain qu'il n'y aura pas un retour de l'ennemi. (Légion d'honneur.)

Décision et Courage

Un acte courageux d'un simple poilu fusilier-mitrailleur a probablement décidé du succès de la journée du 5 mai 1917, à Craonne, pour le 249e. Devant le régiment, les Boches occupaient les pentes nord du plateau de Vauclerc, où ils avaient creusé plusieurs galeries souterraines. Un des principaux objectifs de la compagnie de droite du bataillon était l'entrée nord d'une immense galerie, que l'on dénommait le « Vald-Tunnel » et que l'on avait tout lieu de croire occupée par une forte garnison.

L'équipe de fusiliers, François BRIAND et son premier pourvoyeur Prosper LACAVE, de la 19e compagnie, commandée par le sergent Jean GARBAY, qui avait pour consigne précise de se porter à cette entrée qui porte directement, nettoie immédiatement les abords et tient les occupants du tunnel (300 soldats de la garde impériale, régiment Alexandre) sous la menace du fusil mitrailleur, qui, raconte Briand, « s'est merveilleusement comporté ce jour-là ». Les Boches ont été obligés de se rendre, l'occupation de la position était assurée. (Citation à l'armée.)

Nous avions, dans un précédent article, mentionné une opération analogue, aussi brillante, effectuée à une autre sortie de tunnel.

E. T.

Le prochain article sera consacré au 206e régiment d'infanterie (Saintes).

AUTOUR DE L'ÉCOLE

POUR DEMAIN

Il faut rendre cette justice aux Allemands qu'au milieu du cataclysme qui, par eux, s'est abattu sur le monde, ils n'ont rien perdu de leur esprit de prévoyance et de méthode. On sait comment ils se préparent pour la reprise de la vie économique, une fois la paix signée. Ils ont pris et ils continuent à prendre toutes les précautions en vue de s'assurer une prédominance universelle. Dans l'ordre pédagogique, c'est également la même décision et la même ténacité. Prévoyant avec raison que le monde de demain ne sera plus semblable à celui d'hier, ils veulent, par l'école, préparer les jeunes générations à soutenir victorieusement les luttes de toutes sortes qui vont suivre le conflit sanglant. Les études de M. V. H. Friedel, publiées par la « Grande Revue », et les extraits qu'en a donnés la « Revue pédagogique » d'octobre 1916, montrent l'importance que l'Allemagne attache à la réorganisation de son système d'enseignement.

Nos alliés, eux aussi, n'ont pas méconnu la nécessité d'une rénovation. L'Angleterre, notamment, vient de prendre une série de mesures gouvernementales de la plus grande portée, et déjà la réforme de l'instruction primaire y est l'objet d'un projet de loi « dont la mise en vigueur », écrit M. le professeur C. Cestre dans la « Revue pédagogique » de décembre dernier, « pourra avoir lieu dès le lendemain de la » paix. » L'Amérique, ne ressentant que depuis peu les effets de la tourmente, ne s'en apprête pas moins, de son côté, à parer aux difficultés prochaines.

Il ne semble point qu'en France, il se produise de ce côté une activité préparatrice de transformations profondes. Car on ne saurait admettre comme ayant ce dernier caractère les quelques modifications apportées aux examens et titres de l'enseignement primaire élémentaire et supérieur, modifications de forme et de détail qui ne procèdent d'aucune idée directrice essentielle. Cependant le temps presse. A ceux qui ont le devoir de préparer un avenir qui est demain, de songer que toute heure perdue est une heure gagnée par l'adversaire. Il faut, sans retard, concevoir et réaliser un système d'éducation et d'instruction nettement démocratique, à la fois pratique et libéral qui consolide, sinon rétablisse l'amour du travail, de l'ordre et de la discipline.

L. AMBAUD.

La Hollande trouverait un peu dures les Demandes de l'Entente

Amsterdam, 7 février. — Les négociations avec les Etats-Unis concernant le départ des navires hollandais des ports américains continuent leur cours. L'espoir qu'un arrangement interviendrait semble maintenant avoir été prématuré, car on apprend que les puissances de l'Entente ont demandé la fermeture des frontières hollandaises en ce qui concerne l'Allemagne et l'ouverture de crédits à l'Entente pour les produits qu'elle achètera à la Hollande. Ces conditions rencontrent quelque opposition de la part du gouvernement hollandais.

L'Instruction des Poilus de l'Air

Un des plus grands chefs de notre cinquième arme publie dans *la Guerre aérienne illustrée* (1), sous la signature du Commandant X..., un très intéressant article sur l'instruction de nos jeunes pilotes.

Nous donnons ci-dessous un extrait de cette étude :

« Le brevet de *pilote aviateur* militaire, seule sanction officielle, seul sacrement dont soient munis les arrivants en escadrille, n'a aucunement changé ses exigences dérisoires, et on se demande un peu quelles sont les qualités « militaires » qu'il prétend garantir.

» Le fait de savoir voler, atterrir, voyager, et même looper, pirouetter, se renverser, ne doit plus être considéré que comme l'A. B. C. de l'aviateur. Il serait rationnel que des épreuves justificatives, attestant de cet indispensable minimum, donnent droit à un modeste *certificat*, après lequel *le futur combattant se verrait astreint à subir l'examen complet et définitif du pilote « militaire »*.

» Le *brevet* serait donné après une instruction méthodique et poussée; il comprendrait deux spécialités distinctes : *le brevet A, réservé aux chasseurs et aux bombardiers de jour; le brevet B, attribué aux pilotes de reconnaissance, de réglage et de bombardement de nuit.* Pour l'obtention du premier, prévaudrait l'aptitude au travail d'ensemble; pour celle du second, on ferait prime, au contraire, aux performances individuelles.

» Il sa sans dire qu'une classification analogue serait instituée en faveur des observateurs, mitrailleurs et bombardiers, dont le rôle s'élargit de plus en plus dans les batailles de l'air.

» Bien entendu, une telle réforme ne se justifierait qu'à une seule condition, c'est que les épreuves exigées soient en correspondance continuelle avec les nécessités de la guerre, et changeantes avec elle. Tous les pilotes de l'intérieur désireux de conserver les privilèges des pilotes du front auraient à s'y soumettre bi-annuellement. »

(1). *La Guerre aérienne illustrée*, revue hebdomadaire, paraissant le jeudi.

REVUE DE LA PRESSE

QUI A VOULU SAUVER BOLO ?

Paris, 7 février. — Les deux incidents, d'une gravité exceptionnelle, qui se sont produits à l'audience d'hier du procès Bolo, sont soulignés par M. Gustave Hervé, qui intitule son article de la *Victoire* : « Qui a voulu sauver Bolo ? »

Le premier incident, c'est la révélation que le rapport de M. Casella sur les menées de Bolo en Suisse a été, grâce à M. Mouthon, du « Journal », et à son directeur, M. Charles Humbert, soumis à M. Joseph Caillaux, au président Monier et remis à Bolo six mois avant qu'il ne parvînt au capitaine Bouchardon, ce qui a permis à l'accusé de prendre toutes ses précautions :

Que signifient ces mœurs ? Si disposé qu'on soit à l'indulgence, si porté qu'on soit à expliquer les actes les plus répréhensibles par cette part d'étourderie et d'aveuglement qui se mêle aux actions des hommes les plus sérieux et les plus clairvoyants, surtout quand ils sont aveuglés par la camaraderie ou l'amitié, comment MM. Mouthon, Charles Humbert, Monier et Joseph Caillaux veulent-ils, après une pareille révélation, échapper au soupçon de s'être faits les complices d'un traître ?

Le deuxième incident, infiniment plus grave encore, c'est la révélation faite par le commissaire de la Sûreté générale, M. France, qu'en fin 1916 il tenait toutes les preuves de la négociation de Bolo aux Etats-Unis avec l'Allemagne, et que c'est seulement un an après que la justice en a été saisie en la personne du capitaine Bouchardon, quand le gouvernement des Etats-Unis a télégraphié au gouvernement français :

On saisit toute la gravité de cette découverte.

Il y a quelqu'un au ministère de l'intérieur qui a arrêté en route un rapport de police écrasant pour Bolo.

Qui a commis cette forfaiture ?

Qui était alors directeur de la Sûreté générale, M. Hudelo ou M. Leymarie ?

Si c'est M. Hudelo, est-ce lui qui a pris sur lui une telle responsabilité, ou a-t-il commis cette forfaiture, cette trahison des intérêts du pays par ordre ?

Même question si c'est M. Leymarie à qui le rapport du commissaire France a été remis.

Mais il y un homme qui fut le supérieur hiérarchique de M. Hudelo et de M. Leymarie, un homme de qui nous avons pris la défense ici quand M. Clémenceau l'accusait d'avoir trahi les intérêts de la patrie.

C'est M. Malvy.

Quel rôle a-t-il joué dans cette affaire ?

Dupe ou complice ?

De la révélation de M. France, M. Edgard Troimaux tire ces déductions à l'*Echo de Paris* :

Il est maintenant avéré, il est démontré, il est prouvé jusqu'à la plus claire évidence que, dans la recherche des coupables, la Sûreté générale n'était pas du côté de l'accusation. Oh ! elle s'informait, elle envoyait ses meilleurs agents en Suisse, en Italie, partout où il fallait. Mais lorsque ses agents revenaient avec une ample moisson de faits certains, avec des notes et des rapports concluants, elle se hâtait d'étouffer le tout dans ses cartons verts. Et alors le capitaine Bouchardon attendait; il se morfondait devant des dossiers vides. Un autre, à sa place, se fût peut-être découragé. Heureusement, il tint bon.

Quoi qu'il en soit, notre conviction est faite. Si le bolchevisme s'est développé en France au point de nous faire courir un danger mortel, si la recherche et la mise en jugement des coupables ont subi tant de retard, c'est que Bolo et ses complices avaient de puissants protecteurs. Il faudra bien qu'un jour ces protecteurs soient démasqués. Les plus coupables ne sont pas encore sur le banc des accusés, mais ils y viendront.

LA QUESTION DU GENERALISSIME DES ALLIES

La Note officielle publiée à l'issue des délibérations des alliés à Versailles n'a pas annoncé qu'un généralissime des alliés ait été désigné. C'est entendu. Mais au *Figaro*, Polybe (M. Joseph Reinach) nous fait remarquer avec une insistance significative que l'unité de commandement peut fort bien exister sans qu'il y ait un généralissime *en titre*. Ce fut le cas en 1915-1916 avec Joffre :

Il était le vainqueur de la Marne, et cela suffisait aux états-majors alliés, dont il avait provoqué la réunion à Chantilly et dont il présida les conférences. Absent, mais représenté, Alexeieff envoyait de la Stavka la dépêche bien connue : « Je me range sous le commandement du général Joffre. »

C'est dans ces conférences que fut arrêté (fin 1915) le plan d'offensive générale des alliés pour le printemps 1916, plan tout à la fois si puissant et si souple que l'exécution n'en fut pas retardée d'un jour par les offensives préventives de l'ennemi, par la formidable ruée des Allemands sur Verdun et par l'attaque des Autrichiens aux cols du Trentin. Le plan, une fois décidé en commun, Joffre en assura et en surveilla l'exécution, bien qu'il ait été, comme on sait, sollicité à vingt reprises de le modifier radicalement pour mieux répondre aux opérations de l'ennemi.

Il n'est pas interdit de lire entre les lignes de l'article de Polybe...

LA GUERRE NAVALE

Le Combat du 17 Novembre dans les Eaux d'Héligoland

L'AUDACE DES ANGLAIS

Londres, 6 février. — On possède maintenant des détails sur la pointe poussée dans la baie d'Héligoland le 17 novembre par les forces légères britanniques. L'objectif à atteindre était de pénétrer dans les eaux contiguës du littoral allemand jusqu'à la rencontre de forces supérieures et de détruire les forces légères ennemies sur le passage.

A sept heures et demie du matin, des forces ennemies, composées de dragueurs de mines, de croiseurs légers et de contre-torpilleurs, s'avançaient à la file, se dirigeant vers le nord-ouest. Les forces britanniques s'élancèrent à toute vitesse et ouvrirent le feu. Les forces allemandes rebroussèrent chemin et se dirigèrent vers leurs ports, dans des nuages de fumée, poursuivies par les contre-torpilleurs britanniques. Ceux-ci rattrapèrent et coulèrent le dragueur de mines, qui constituait l'avant-garde ennemie, et, traversant la zone couverte par la fumée produite par l'ennemi, arrivèrent dans une zone relativement claire, où ils remarquèrent un croiseur allemand en feu, se traînant péniblement dans la direction de l'est. Les contre-torpilleurs prirent des dispositions pour le torpiller, mais ils rencontrèrent deux croiseurs venant de l'ouest. Ceux-ci concentrèrent un feu violent sur les contre-torpilleurs, qui se retirèrent vers les croiseurs légers pour être soutenus.

Les contre-torpilleurs manœuvrèrent avec la plus grande habileté dans les eaux de toutes parts couvertes de mines et effectuèrent leur retraite sous un feu violent rapproché sans éprouver une seule perte parmi les équipages et sans être atteints.

En même temps les croiseurs légers britanniques faisaient des efforts désespérés en vue de couper la retraite à l'ennemi, et pendant deux heures le combat se poursuivit tandis que les navires anglais donnaient la chasse à l'ennemi jusqu'au moment où ils arrivèrent à un point situé seulement à vingt-huit milles au sud-est d'Héligoland.

Les navires britanniques avaient pénétré à **trente milles à l'intérieur** des champs de mine allemands quand ils remarquèrent les cheminées et les mâts d'une escadre de bataille venant à leur rencontre. A toute vitesse alors, sous un feu violent de canons de fort calibre, les forces légères britanniques se retirèrent, ayant ainsi attiré les grands bâtiments de l'ennemi.

L'escadre de bataille ennemie attendit longtemps pour s'assurer que les forces britanniques se retiraient, et alors elle se retira elle-même.

Un hydravion ennemi plana jusqu'à deux cents pieds au-dessus des croiseurs de nos alliés, jeta des bombes mais manqua son objectif.

L'équipage du dragueur de mines coulé fut sauvé par un contre-torpilleur britannique, et le lieutenant de marine allemand qui le commandait dit avec emportement : « Ce n'est pas juste de tirer des obus de fort calibre contre de petits navires. »

Malgré la nature très hardie de cette incursion, les pertes britanniques furent très légères.

Le lendemain, nos forces légères retournèrent jusqu'à l'entrée des champs de mines allemands, qui est la porte d'entrée de la flotte allemande, mais l'ennemi était absolument invisible.

Le Mouvement dans les Ports français

Paris, 6 février. — Relevé hebdomadaire des mouvements dans les ports français, des pertes de guerre et des attaques sans succès (semaine finissant le 2 février, à minuit) :

Mouvement des navires de commerce de toutes nationalités, au-dessus de 100 tonneaux nets, dans les ports français, à l'exception des bateaux de pêche et du cabotage local :

Entrées, 968; sorties, 897.

Navires de commerce français coulés par des sous-marins ou des mines : de 1,600 tonneaux et au-dessus, 2; au-dessous de 1,600 tonneaux bruts, 1.

Navires de commerce français attaqués sans succès par des sous-marins, 2; bateau de pêche français coulé, 1.

Le Mouvement dans les Ports anglais

Londres, 6 février. — Pendant la semaine écoulée, 2,339 navires marchands de toutes nationalités sont arrivés dans les ports, et 2,373 en sont partis.

Dix bâtiments marchands britanniques au-dessus de 1,600 tonnes, cinq au-dessous de 1,600 tonnes et quatre bateaux de pêche ont été coulés.

Treize navires ont été attaqués sans succès par les sous-marins.

Le Mouvement des Ports italiens

Rome, 6 février. — Pendant la semaine qui s'est terminée à minuit, le 2 février, 444 navires marchands, d'un tonnage brut de 286,150 tonnes, sont entrés dans les ports italiens; 414, d'un tonnage brut de 353,945 tonnes, en sont sortis, sans tenir compte des barques de pêche et de petit cabotage.

Les pertes de navires sur toutes les mers ont été d'un steamer au-dessous de 1,500 tonnes, de neuf voiliers au-dessous de 100 tonnes, et de six voiliers au-dessus de 100 tonnes.

Quatre petits voiliers ont été endommagés.

Deux steamers ont réussi à échapper à l'attaque.

Un Ballon captif à la dérive

Paris, 6 février. — Vers midi, un ballon captif français appartenant à un centre d'observation, dont le câble s'est brisé, est parti à la dérive et est tombé à Montrouge. Les pompiers ont procédé à son enlèvement.

CONTES ET NOUVELLES

Éducation sentimentale

Jacques Morange sourit en entrant dans le salon où Mme de Solesnes l'avait fait prier de l'attendre. Il sourit parce qu'il regardait la silhouette que lui renvoyait une glace de style Louis XVI qui surmontait la cheminée de marbre blanc, et cette image de lui-même lui paraissait aimable; il sourit aussi parce qu'il espérait que Mme de Solesnes, émue de l'amour qu'il lui témoignait depuis longtemps, finirait par y répondre favorablement et il croyait que l'heure de cette réponse allait sonner. Il comptait à la fois sur la coupe de ses vêtements qui était irréprochable et sur les arguments irréfutables dont il userait dans sa conversation. Car, comme font les orateurs débutants, il avait préparé un discours logiquement construit qu'il prononcerait, dès l'exorde, d'une voix qui serait lente et troublée, mais qui, s'échauffant peu à peu, deviendrait mélodramatique, comme il sied, à la péroraison.

Des interruptions éventuelles de Mme de Solesnes Morange ne s'était point soucié dans sa composition, étant bien décidé à ne pas leur laisser le temps de l'arrêter. Il songeait en effet à certaines scènes de comédies qu'il avait vu jouer et où le jeune premier, se précipitant aux pieds de celle qu'il aime, lui baise les mains en s'écriant : « Vous savez bien, Germaine, que je meurs de vous adorer. » — Et il se rappelait l'émotion qui ne manquait pas d'agiter les spectateurs à ce tendre aveu.

Il adopterait donc une attitude identique et quand Germaine — pardon, Mme de Solesnes — paraîtrait surprise ou peut-être vexée de sa déclaration, il se jetterait à ses genoux, affirmant avec une fougue si grande l'immensité de son amour qu'elle finirait, du moins n'en doutait-il pas, par lui murmurer : « Relevez-vous, cher ami, je vous aime aussi » ; tout cela lui semblait tellement naturel qu'il eût été stupéfait si quelqu'un se fût avisé de lui déconseiller cette petite manifestation sentimentale. La seule excuse de Jacques Morange était sa sincérité. Tant il est vrai que tout homme amoureux, sans être naïf, peut avoir parfois autant d'ingénuité qu'un rhétoricien.

Mme de Solesnes qui entrait interrompit la méditation de Jacques Morange. Après avoir remercié son visiteur d'être venu, elle aiguilla tout de suite la conversation, comme si elle avait pressenti ce qui la menaçait, sur le terrain des réceptions mondaines où elle avait figuré et des représentations théâtrales où elle s'était divertie. Elle caquetait de tout et de rien, faisant mille confidences sur sa vie sentimentale et sur ses projets divers à Jacques Morange, que tout ce bavardage n'intéressait guère, car il n'attendait que le moment opportun où il risquerait sa tirade.

Il réfléchit mélancoliquement que toutes les grandes passsions sont douloureuses, qu'on ne peut espérer la joie d'aimer sans avoir quelque peu souffert, et évoqua mentalement le souvenir de ses prédécesseurs illustres : Racine, Châteaubriand, et Musset. Il ne fallait pas brusquer les choses; la minute favorable finirait bien par arriver. Il s'efforçait d'être aimable et spirituel, quand un domestique tendit à Mme de Solesnes une carte de visite. C'était celle d'un vieux marquis qui fut accueilli avec une sympathie dont tout autre que Jacques Morange se serait inquiété. Le nouveau venu représentait en effet le type du don Juan sénile chez qui des femmes jeunes et jolies commettent parfois l'imprudence d'aller feuilleter des estampes japonaises ou regarder des almanachs libertins du XVIIIe siècle. Jacques Morange nota en passant qu'il avait des guêtres, un monocle et qu'un mouchoir harmonieusement plissé dépassait la pochette gauche de son veston, ce qui, aux yeux de quelques gens, constitue l'extrême distinction. La conversation prit un tour léger, effleura les événements récents, puis s'attarda sur l'existence d'un certain nombre de personnes que Jacques Morange ne connaissait pas. Il s'ennuyait mortellement; un instant, il se demanda s'il ne ferait pas mieux de partir; mais réfléchissant qu'il perdrait ainsi une occasion peut-être unique, il résolut de rester et prit l'air à la fois triste et résigné qui lui semblait convenir le mieux à la situation. Mme de Solesnes s'en aperçevant ne manquerait pas de congédier l'importun. Stoïquement, il écouta les propos galants que le marquis prodiguait à Mme de Solesnes sans aucunement se soucier de la présence de Jacques Morange. Sans la moindre apparence de jalousie, il assista au baise-main que prolongeait le gêneur avec une satisfaction évidente, et salua fort poliment, au moment où il se retirait, celui qui, pendant une heure d'horloge, avait interrompu le développement moral de son idylle.

Son air chagrin n'avait pas échappé à Mme de Solesnes, qui, la porte du salon refermée, dit en riant : « N'en veuillez pas à ce pauvre homme de son attitude empressée et de ses fadaises, ce n'est qu'une vieille coquette ! »

Jacques Morange n'attendait que cette boutade amusante; jugeant le moment opportun, il se hâta d'établir un parallèle entre les frivolités d'esprit du marquis et la gravité réfléchie de son propre amour.

La conclusion de ce parallèle était naturellement que Mme de Solesnes ne devait plus hésiter une seconde à tomber dans les bras ouverts de Jacques Morange, non plus qu'à y demeurer un certain temps. Comme la chute qu'il jugeait nécessaire tardait

AU CONSEIL DE GUERRE DE PARIS

LE PROCÈS BOLO

TROISIÈME AUDIENCE

Paris, 6 février. — **Les couloirs du palais** sont encombrés d'une foule plus compacte encore qu'aux deux premiers jours. Bolo fait recette. Les toilettes, qui, ces jours-ci, étaient sombres et discrètes, se permettent quelques fantaisies. Ce qui intéresse le plus le public, c'est de savoir quel jour seront entendus MM. Caillaux et Humbert. On attend une confrontation mouvementée.

LES DECOUVERTES DE M. FRANCE DOMMISSAIRE DE LA SURETE GENERALE

Bolo est un peu pâle aujourd'hui, mais il s'essaie toujours à « crâner ».

Le premier témoin est M. France, commissaire divisionnaire à la Sûreté générale, déposition très lourde pour Bolo.

M. France expose : En octobre 1916, la Sûreté générale reçut une note confidentielle disant que les empires centraux avaient jugé utile de recruter des concours dans les pays de l'Entente et que Bolo devait recevoir deux millions et demi pour faire campagne en France en faveur d'une paix séparée.

« Je connaissais Bolo. Je savais que c'était un homme assoiffé d'honneur, étalant ses relations. Je savais qu'il avait eu déjà quelques difficultés, mais rien ne me faisait supposer qu'il fût un traître. Il était difficile de surveiller Bolo, celui-ci ayant à sa disposition de puissantes automobiles. A ce moment, Bolo était à Biarritz.

» Je décidai alors de me renseigner sur la provenance des fonds dont il disposait. Je fis des recherches sur les comptes que pouvait avoir Bolo ou sa femme dans les établissements de crédit. Je trouvai un compte de 250,000 fr. de l'agence A. M... du Crédit lyonnais, somme qui avait été employée pour les besoins personnels de Bolo.

» Après avoir appris que Bolo avait eu à sa disposition un million de billets de banque, j'appris qu'une somme de 2 millions et demi avait passé par divers établissements pour être ensuite répartie entre quelques personnes, notamment M. Charles Humbert.

» Continuant mes recherches, je trouvai qu'une somme de 3 millions venait de New-York, Banque Amsick, par la Royal Bank of Canada.

QUE S'EST-IL PASSÉ A LA SURETE GENERALE ?

Le commissaire du gouvernement : A quelle époque a-t-on obtenu ces renseignements ?

M. France : Au mois de janvier 1917.

Le commissaire du gouvernement, le lieutenant Mornet, marque alors sa surprise : Comment ! ces renseignements étaient connus en janvier 1917 et ils n'ont été remis au capitaine Bouchardon qu'au mois de septembre ! L'enquête du capitaine Bouchardon piétinait sur place et on ne lui communiquait pas de si précieuses indications ! On aurait pu gagner six mois si elles eussent été connues. L'opinion publique sera émue d'apprendre qu'il existait des rapports de police qui auraient permis de faire la lumière et qui ont été transmis six mois plus tard qu'ils auraient dû l'être. Le conseil se le rappellera. J'ai le devoir comme défenseur ici des intérêts de ma patrie de flétrir de pareils agissements. (Mouvement et approbation.)

— J'avais transmis mon rapport au directeur de la Sûreté générale.

— Etiez-vous avisé de la visite de Sottolana à Bolo ?

— Non.

— Quand avez-vous connu les relations de Porchère avec Cavallini ?

— Un de mes agents m'en avisa en septembre 1916.

— Et M. Bouchardon n'en a eu connaissance qu'en octobre 1917 !

— Je ne pouvais prendre aucune initiative.

— Vous l'avait-on interdit ?

— Non... Jamais... Personne ! Mais j'avais rendu compte à mes chefs.

— Qui vous avait chargé de l'enquête ?

— Le directeur de la Sûreté générale.

— Et comment se fait-il qu'il n'ait pas communiqué ces rapports à l'instruction ?

M. France esquisse un geste évasif et prudent. Mais ce dialogue rapide intéresse prodigieusement tout le monde.

Me Marcel Héraud suggère : On pourrait faire venir le directeur de la Sûreté générale.

M. France : Mais il ne l'est plus.

Me Héraud : Raison de plus !

Les questions et les réponses se sont croisées et heurtées comme des lames d'épée.

— Quel était le directeur de la Sûreté ? interroge **le lieutenant Mornet.**

— M. Hudelo, répond **le témoin.**

Tout le monde attendait un autre nom. Il se produit un mouvement dans la salle.

— Vous êtes surpris, interroge Me Albert Salles en s'adressant au commissaire du gouvernement ?

— Pas autrement ! Rien dans cette affaire ne saurait me surprendre !

Dans le public on attendait un autre nom. Disons pour mémoire que si M. Hudelo ordonna l'enquête, il quitta la Sûreté générale le 4 juin 1917. M. Leymarie, chef du cabinet de M. Malvy lui succéda jusqu'au 24 août, et c'est au mois de septembre que M. Bouchardon a reçu communication des pièces.

Pendant que se déroule ce bref incident, Bolo se frise les moustaches, regarde la salle et sourit narquoisement.

M. CASELLA, JOURNALISTE

Un journaliste, **M. Casella,** collaborateur du « Matin », étant en Suisse en 1916, après avoir publié un article, reçut la visite de Saddick pacha, le confident de l'ex-khédive. Saddik raconta à M. Casella comment il avait été, en avril 1914, présenté sur un paquebot à Bolo par la chanteuse Marie Lafargue. Bolo l'avait invité à déjeuner à Paris avec le président Monier, lui avait jeté de la poudre aux yeux et avait tenu à lui montrer qu'il tutoyait Malvy. « Saddik, ajoute M. Casella, ne savait pas que beaucoup de gens tutoyaient Malvy. » (Rires.)

M. Casella rapporte que l'ex-khédive ayant repoussé le projet d'une banque catholique destinée à un rapprochement franco-allemand, Bolo proposa à Abbas-Hilmi, qui accepta, d'acheter plusieurs journaux français réputés pour leur grande influence.

Bolo proposait de consacrer 1 million à l'achat d'actions du « Temps », 500,000 fr. à une partie de celles du « Figaro », sans compter la « Petite Gironde », le « Petit Marseillais », l' « Eclair », l' « Homme enchaîné », le « Cri de Paris », et un journal de province qui devait soutenir la candidature de M. Barthou au Sénat. Le khédive approuva le projet de Cavallini, alla voir M. de Jagow, qui prêtait 10 millions de marks. Tout en approuvant l'idée, M. de Jagow fit des réserves. « Vous vous trompez, dit-il, sur l' « Homme enchaîné », Clémenceau nous a causé bien des déceptions ! » (Rires.)

» Au bout de quelque temps, Abbas-Hilmi s'étonne que le « Temps » et le « Figaro » ne deviennent pas germanophiles. En avril 1915, Bolo se rend en Suisse. « Que voulez-vous, dit-il au khédive, que je fasse avec » deux pauvres millions ? » Les Allemands n'étaient pas satisfaits, cela se comprend. Le ministre d'Allemagne en Suisse n'hésitait pas à traiter Son Altesse khédiviale d' « escroc ». Abbas-Hilmi dut rendre une partie des sommes touchées. »

Le témoin dit que Bolo, pour se donner une plus grande autorité, se targuait de ses rapports avec M. Caillaux, ce qui ne l'empêchait pas de dire d'ailleurs : « Caillaux, au fond, c'est une vieille canaille ! Mais il est naturel que je reste bien avec lui. » (Mouvement.) « Le propos a été tenu en présence du consul de France; je pense qu'il ne peut pas être nié. »

Un Incident

Le commissaire du gouvernement demande à M. Casella s'il a rédigé un rapport.

Le témoin : J'ai simplement adressé de Suisse des articles dont la censure postale a dû faire état.

Le commissaire du gouvernement rend hommage au patriotisme du témoin, et le remercie, au nom du conseil et du ministère public, des services qu'il a rendus à la patrie par sa sagacité et sa clairvoyance.

Le lieutenant Mornet ajoute : Mais le travail privé d'un bon Français parvenu le 2 avril entre les mains des autorités compétentes, ce n'est qu'en octobre 1917, malgré ses efforts et ses démarches, qu'il est transmis au capitaine instructeur. Moralité : six mois de retards apportés à l'instruction de l'affaire Bolo. Et pendant ce temps on faillit être accusé au non-lieu, alors qu'il existait des renseignements et des documents propres à faire la lumière. Voilà ce que j'ai le droit et le devoir de dire comme commissaire du gouvernement. (Sensation.)

La salle éclate en applaudissement lorsque **M. Casella** s'écrie :

La propagande allemande est effroyable en Suisse. Si on savait le terrible mouvement maximaliste qu'elle prépare dans les pays alliés, on saurait quels sont ceux qui retardent la victoire. Aussi contre eux suis-je prêt à soutenir l'accusation de toutes mes forces !

Me Marcel Héraud, avocat de Porchère, proteste avec force.

Le **commissaire du gouvernement :** « C'est qu'ici l'accusation et la patrie se confondent. » (Vifs applaudissements au fond de la salle.)

Me Héraud : « Je ne puis admettre cette attitude. »

Le commissaire du gouvernement : « Le pays vous le fera admettre ! »

Me Héraud : Ce qui se confond, c'est la bonne justice et la France !

Le témoin, frappant la barre : Je veux, en effet, servir l'accusation de toutes mes force, et je le ferai ! Je dirai que cet homme (il désigne Bolo) est un traître. (Vifs applaudissements répétés.)

Me Héraud : Je proteste contre ces paroles dans la bouche d'un témoin qui se fait accusateur.

Le témoin : J'ignorais que vous fussiez le défenseur de Bolo. (Applaudissements ironiques.) Je reconnais, d'ailleurs, qu'il est plus difficile de défendre Bolo que de défendre sa patrie.

Me Héraud : Je l'ai défendue ma patrie. Je suis blessé et j'ai la croix de guerre.

Le témoin : Et moi aussi. Ceux qui ont servi la propagande allemande sont dix fois plus misérables que ceux qui ont tourné le dos à l'ennemi.

Bravo ! Bravo ! crie-t-on, en applaudissant avec fureur. Décidément l'atmosphère n'est pas bonne pour les défaitistes, les traîtres... et Bolo.

Le calme revenu, **Me Albert Salle** demande pourquoi dans un de ses articles la témoin a assuré que des Allemands traitaient Bolo de canaille.

Le témoin : Parce que je l'ai effectivement entendu.

Me Albert Salle : Pourquoi votre rapport remis au capitaine Bouchardon en octobre 1917, est-il parvenu entre les mains de Bolo ?

M. Casella : M. Mouthon, du « Journal » m'a demandé le rapport pour le communiquer à M. Charles Humbert, vice-président de la commission de l'armée. Que M. Charles Humbert l'ait remis à Bolo, cela me paraît formidable ! (Vive sensation.)

Le **Commissaire du gouvernement :** M. le Greffier, veuillez prendre note de ce que vient de dire le témoin. (Mouvements prolongés.)

Le président : Bolo, qui vous a remis ce document ?

Bolo : M. Mouthon. (Mouvements prolongés.)

M. MOUTHON DIRECTEUR ADJOINT DU « JOURNAL »

Après audition de M. Daru, commissaire aux délégations judiciaires, qui fait le récit du résultat de son enquête en Suisse et des renseignements qu'il s'est procurés sur Bolo, on entend M. Mouthon, directeur adjoint du « Journal ».

M. Mouthon dit que M. Malvy et M. Leymarie lui avaient occasionnellement déclaré qu'il n'y avait guère rien de très sérieux sur l'affaire Bolo.

M. Mouthon alla en Suisse et fit une enquête dans le même sens que M. Casella. Le témoin en rend compte, puis :

« Quant à Bolo, j'avais l'impression qu'il était coupable, et j'en fis part aussitôt à M. C. Humbert, qui s'en montra fort étonné.

» Je n'ai pu obtenir malheureusement tous les témoignages que je désirais, notamment celui de M. Necker, administrateur du Crédit Suisse. Par contre, je suis allé chez M. Caillaux, qui m'a écouté pendant près de deux heures avec la plus grande attention, et qui m'a dit : « Tout cela, c'est un beau » roman (mouvement), mais c'est un roman. » Ce sont des racontars, des potins de con- » cierges !... Moi même, je suis assez au cou- » rant de la fortune de M. Bolo. Je crois qu'il » n'avait pas besoin pour son train de vie » de faire cette opération coupable avec l'en- » nemi. »

» M. Caillaux me dit encore que les procédés que l'on employait contre Bolo étaient des procédés policiers. Que l'on entendrait, sans doute, dire un jour que lui, Caillaux, avait aussi trahi la France (mouvement prolongé), car il savait que l'on avait des photographies prises à Lausanne, où il était représenté en compagnie de sujets allemands, que toutes ces photographies étaient truquées (mouvement).

» Il me mit donc en défiance contre les dires de Saddik-Pacha, personnage suspect, et il me conseilla d'aller demander au président Monier ce qu'il pensait de tout cela.

» J'allai chez le président Monier; celui-ci me déclara que tout ce que mon enquête révélait était extrêmement invraisemblable; qu'en tout cas, les affirmations de Saddik-Pacha, en ce qui concernait toutes les affaires de Suez, étaient fausses et que le véritable défaitiste était non Bolo, mais Saddik, le seul agent de l'Allemagne.

» M. Caillaux, à qui je rapportai l'opinion de M. Monier, m'a dit : « Eh bien ! je crois » que ces deux témoignages valent bien » ceux de Saddik. »

» Bolo protesta auprès de moi de son entière innocence, et m'affirma que M. Bouchardon avait reconnu qu'il n'y avait eu aucun rapport entre Bolo et Cavallini. (Exclamations, mouvement.)

» Bolo, en outre, m'assurait que Saddik pacha avait bâti tout ce roman destiné à le perdre. »

M. Mouthon avoue avoir conservé pendant longtemps de bonnes relations avec Bolo, qu'il trouve « extrêmement séduisant » et c'est ce qui explique la remise par M. Mouthon à Bolo lui-même des notes de l'enquête de M. Casella, notes d'ailleurs restées entre les mains de Bolo.

Le commissaire du gouvernement s'étonne que « l'impression » de M. Mouthon ne se soit pas modifiée après l'enquête qu'il avait faite après M. Casella, et ne soit pas devenue une complète certitude.

M. Mouthon, répondant à une question du commissaire du gouvernement, reconnaît avoir eu la conviction que l'Allemagne avait bien versé 2 millions, mais pas à Bolo.

« Bolo, lui-même, d'ailleurs, se récria quand je lui parlai des 2 millions ».

Le commissaire du gouvernement : Mais quand vous avez su que Bolo avait eu des relations avec Cavallini, agent de l'Allemagne, est-ce que votre opinion ne s'est pas modifiée ?

— Je le reconnais.

Comme M. Mouthon, étant donné ses anciennes relations avec Bolo, prie le commissaire du gouvernement de ne pas lui demander ce qu'il pense de la culpabilité de l'accusé, le lieutenant Mornet se répondre :

« Vous me demandez, en somme, en raison de vos anciennes relations d'amitié avec Bolo, de ne pas vous faire dire que vous le crovez coupable ? Je tiens compte de votre désir. »

BOLO, CHARLES HUMBERT

Le commissaire du gouvernement va alors poser une série d'intéressantes questions au témoin.

Le **commissaire du gouvernement :** M. Ch. Humbert voulait-il rembourser les 5 millions à Bolo ?

M. Mouthon : Je crois que la première impression fut celle-ci : Se séparer de Bolo en lui remboursant la somme versée dès qu'on eût des doutes sur la provenance de l'argent. Mais M. Humbert voulait rembourser seulement la moitié de la somme reçue, car les actions de « Journal » avaient baissé de 50 % depuis le jour du versement de Bolo. Je fis remarquer à M. Humbert que la seule façon de se séparer de Bolo était de le rembourser intégralement.

— Et vous avez fort bien fait.

Le commissaire du gouvernement demande au témoin s'il sait quelque chose sur les relations de Bolo et de Charles Humbert.

M. Mouthon : Je n'ai jamais vu Bolo à la table de M. Ch. Humbert, ni M. Ch. Humbert à la table de Bolo. Leurs relations paraissent n'avoir jamais dépassé les limites d'une cordialité assez banale. Je sais aussi que **M. Humbert a fait un voyage à Biarritz, où il a vu Bolo dans sa villa.**

— Savez-vous dans quels termes Bolo écrivait à M. Ch. Humbert ? Connaissez-vous cette lettre ? (Et le commissaire lit une lettre qui commence par : « O mon roi ! » et se termine par ces mots : « Votre fidèle sujet. » Cette lettre est du 6 avril 1916.)

Cette lecture provoque une longue hilarité.

Le commissaire du gouvernement justifie la nécessité de ces questions répétées en disant qu'il y a un rapport étroit entre l'affaire Bolo et l'affaire Humbert. Il explique que le but poursuivi par l'Allemagne en achetant le « Journal » n'était pas d'entreprendre une campagne germanophile tant que Charles Humbert aurait une influence réelle dans le « Journal ».

Le commissaire du gouvernement : L'Allemagne avait un autre but, une autre combinaison que j'exposerai à son heure. (Mouvements.)

M. Ch. Humbert n'écrivait pas toujours les articles qu'il signait. Sur une demande de Me Albert Salle, M. Mouthon reconnaît qu'il est l'auteur de l'article paru dans la « Journal », intitulé « A mes lecteurs », et dans lequel M. Humbert exposait sa défense aux griefs articulés contre lui.

— Le 8 novembre, dans le cabinet du capitaine Bouchardon, n'avez-vous pas donné votre opinion sur M. Ch. Humbert ?

— Je crois avoir dit, si mes souvenirs sont exacts, que M. Ch. Humbert se serait évité beaucoup d'ennuis s'il avait été un homme de décision et d'énergie.

— De décision en quoi ? insiste le lieutenant Mornet, qui rappelle la déclaration de M. Mouthon.

— Lorsqu'il est placé devant une question d'argent, il ne sait pas faire tous les sacrifices nécessaires.

Sur une question de Me Albert Salle, M. Mouthon reconnaît que c'est sur l'invitation de Bolo qu'il fit un article à la demande de MM. Meunier, Surcouf et Pacaud, députés, qui voulaient lancer une souscription pour des sous-marins.

Le **lieutenant Mornet :** Est-ce que cela vous a paru naturel que Bolo correspondît en temps de guerre, en langage secret, avec des pays neutres ?

— Non, évidemment.

En réponse à deux questions, le témoin dit :

— Au cours d'une visite que je fis en septembre 1917 à M. Leymarie, chef du cabinet du ministre de l'intérieur pour faire rapporter une contravention encourue par Bolo à Biarritz, M. Leymarie me dit que « l'affaire Bolo allait être close ».

M. Ribot dit également à M. Ch. Humbert qui était allé le voir : « En réalité, dans l'affaire Bolo, il n'y a rien ! »

Mme MARIE LAFARGUE DE L'OPERA-COMIQUE

La déposition de M. Mouthon étant achevée, l'huissier appelle Mlle Lafargue, ex-artiste de l'Opéra-Comique. Au milieu de la curiosité générale, la chanteuse s'avance à la barre. Très élégamment habillée d'un vêtement de velours noir, coiffée d'un chapeau de même nuance à large bord, Mlle Lafargue prête serment de sa fine main dégantée et commence sa déposition.

C'est au Caire, où Mme Lafargue chantait, qu'elle fit la connaissance de Younnouf Saddik pacha. Elle le retrouva, comme on sait, sur le paquebot, où le ministre du khédive lui révéla qu'il allait traiter de grosses affaires financières en France. Mme Lafargue se fit un plaisir de présenter Saddik à Bolo, qu'elle connaissait bien. Saddik lui-même présenta Bolo au khédive dans un grand dîner où assistaient, dit-elle, MM. Caillaux, le président Monier et les administrateurs de la banque Périer.

Mlle Lafargue raconte ensuite que Bolo avait prêté à sa mère 20,000 fr. Elle a fait connaître que Bolo avait pris des garanties exceptionnelles, il avait fait signer Mlle Lafargue et les trois frères de cette dernière, avec interdiction absolue d'hypothéquer les immeubles de l'emprunteuse, immeubles situés à Biarritz.

Le commissaire du gouvernement fait remarquer à Bolo qu'il avait prétendu n'avoir jamais ni écriture, ni livres, ni comptabilité, et que cependant, quand il s'agissait de la sortie de 20,000 fr., il prenait des précautions exceptionnelles.

Bolo répond que c'était tout naturel, parce que c'était la guerre, et que, d'ailleurs, à ce moment on prêtait à 6 % et que lui s'était contenté d'un intérêt de 5 %.

Le ministère public lui fait encore remarquer que, quand il maniait ses millions, c'était également pendant la guerre et qu'il aurait pu prendre pour 10 millions les mêmes précautions que pour 20,000 fr.

Bolo, tout décontenancé par cette réplique, se rassied.

Mme Lafargue : Bolo me dit un jour : « Je suis ruiné, je n'ai plus que 90,000 fr. de rente. » Je me mis à rire et lui répondis : « Avec cela on peut vivre ! au lieu de dix chevaux, vous en aurez deux. »

Bolo : Mme Lafargue vient de dire que je n'avait plus, selon moi, que 90,000 francs de rente. En voici le détail : 47,000 d'usufruit, 350,000 de Bons colombiens à 5 %, le revenu de ma propriété de Biarritz. Cela fait le compte.

Le commissaire du gouvernement saute aussitôt sur la dernière phrase : Mais alors, Bolo, vous n'aviez donc pas 6 millions ?

Bolo chancelle sous ce nouveau coup droit. Il cherche une explication. Elle vient mal et elle est pénible : Je ne savais pas si mes fonds pourraient revenir d'Anvers.

Mme Lafargue ne nie pas cependant que ses rapports avec Bolo et Mme Bolo aient été parfaitement courtois, très amicaux même, et qu'elle est reconnaissante au pacha de lui avoir consenti ce prêt de 20,000 fr.

Mme Lafargue rappelle sa déclaration relative à la fortune du pacha. Bolo avait affirmé jadis à Mme Lafargue être allé à l'Elysée, où il aurait eu une longue entrevue avec le Président de la République. Bolo nie formellement aujourd'hui avoir tenu pareil propos.

Mme Lafargue, prenant l'engagement, si son témoignage est de nouveau nécessaire, de revenir de Biarritz où elle est actuellement en représentations, est autorisée à se retirer.

L'audience est renvoyée à demain.

A LA CHAMBRE

Vote de la Loi sur la rééducation des Mutilés

Paris, 6 février. — La Chambre discute diverses propositions tendant à la rééducation professionnelle agricole des blessés et mutilés de la guerre.

M. Nouhaud (Haute-Vienne) demande que la rééducation des mutilés soit dirigée vers les professions agricoles et le retour à la terre, au lieu des professions urbaines, vers lesquelles ils sont malheureusement trop entraînés.

M. Queuille (Corrèze) demande aussi que soit facilité aux mutilés le moyen d'acquérir une propriété rurale pour les ramener à la terre. Trop nombreux, en effet, sont ceux qui recherchent le travail dans les usines à cause des hauts salaires ou cherchent à devenir fonctionnaires.

M. Bonnevay, rapporteur, expose le mécanisme de la loi en discussion.

On passe à la discussion des articles.

L'article premier, qui détermine la liste des ayants droit, est adopté après une modification de rédaction apportée par la commission.

L'article 2 détermine les conditions du prêt hypothécaire et de la libération du débiteur.

Malgré l'opposition du gouvernement et de la commission, un amendement de **M. Gaston Treignier,** appuyé par **M. Fernand David,** abaissant à 1 % au lieu de 2 % le taux du prêt hypothécaire, est adopté à mains levées.

L'article 3 énumère les garanties exigibles par les Sociétés de prêt hypothécaire, est adopté.

L'article 4 dispose que les Sociétés immobilières seront subventionnées par la caisse de dotation du Crédit agricole. Ils sont adoptés, ainsi que l'article 5, qui stipule que des avances aux Sociétés prêteuses seront consenties sur l'avis d'une commission spéciale, et ce qui étend à l'immeuble substitué à la pension les caractères d'inaliénabilité et d'insaisissabilité de la pension.

L'article 7 règle le remploi des indemnités pour incendie ou expropriation publique de l'immeuble substitué à la pension. Il est voté malgré l'opposition de **M. Sergent,** sous-secrétaire aux finances.

On adopte la disposition exonérant des droits de mutation les acquisitions d'immeubles d'une valeur inférieure à 1,200 fr.

On adopte aussi les articles assimilant ces biens ruraux aux biens de famille insaisissables.

L'ensemble de la loi est ensuite voté à mains levées à l'unanimité.

Les Evénements de Russie

Les Légions polonaises enlèvent Rogatcheff aux Maximalistes

Pétrograd, 1er février (retardée, source maximaliste). — Le 26 janvier, les légions polonaises, forment un effectif de 26,000 hommes de différentes armes, conduits par l'état-major du quartier général, se sont emparées de la ville de Rogatcheff. Le Soviet a été dispersé, ses membres arrêtés; la Trésorerie, qui possédait 1 million 600,000 roubles en espèces, a été saisie. Des socialistes russes et polonais ont été arrêtés. Les trains ont été retenus à Rogatcheff.

L'état-major polonais a déclaré à Rogatcheff que le gouvernement annexe de Mohilef faisait partie de la monarchie polonaise.

Les hostilités ont commencé dans le district de Sienensiki et le gouvernement de Smolensk.

N. B. — Rogatcheff, dont parle le Communiqué ci-dessus, est un chef-lieu de 7,000 habitants, dans le gouvernement de Mohilev, à 100 kilomètres au sud de cette ville, et à 300 kilomètres au nord de Kiev.

Communiqué italien

Rome, 6 février (officiel).

Activité sensible de nos patrouilles, qui ont capturé des prisonniers. Les actions d'artillerie ont été plus accentuées dans la zone sillonnée par le canal de la Brenta et le long du Piave.

Cinq Avions ennemis abattus

L'activité aérienne a été notable sur tout le front. Les escadrilles de bombardement italiennes et anglaises ont battu hier avec efficacité des troupes ennemies, près de PRIMOLANO et le champ d'aviation de l'adversaire, à SAN GIACOMO-DI-VOGLIA. Nos dirigeables ont provoqué un vaste incendie dans le dépôt de munitions de San-Stino-di-Livenza.

Cinq appareils ennemis ont été abattus, deux par nos aviateurs et trois par les aviateurs anglais.

Venise et Trévise de nouveau bombardées

Venise a été de nouveau bombardée hier au soir ainsi que Mestre et Trévise. Ni victimes ni dégâts.

Armée d'Orient

Salonique, 5 février.

Rencontres de patrouilles sur la BASSE STRUMA.

Dans la région de DOIRAN et à l'ouest du VARDAR, actions d'artillerie intermittentes.

A l'ouest du LAC DE PRESBA, l'ennemi, après une préparation d'artillerie, a tenté un coup de main sur nos tranchées au nord de LESKOVAC. Il a subi un échec complet.

La Guerre aérienne

Une belle Opération contre Sarrebruck

Paris, 6 février (officiel). — **Dans la journée du 5, une de nos escadrilles de bombardement a survolé Sarrebruck, lançant avec un plein succès sur cet important nœud de voies ferrées 3,610 kilos de projectiles.**

Attaqués par plusieurs groupes d'avions ennemis, nos équipages, acceptant la bataille, ont abattu trois allemands et sont rentrés dans leurs lignes.

Il se confirme que deux appareils ennemis signalés comme gravement endommagés les 3 et 4 février ont été réellement abattus, ce qui porte respectivement à 5 et à 9 pour ces deux journées les victoires de nos pilotes.

La Question du Généralissime des Alliés

Paris, 6 février. — On a vu qu'hier, à la Chambre des Communes, M. Bonar Law, en réponse à une question, a été amené à dire que le Conseil interallié de Versailles n'avait pas désigné de généralissime.

Il y a lieu néanmoins de croire que la solution adoptée se distingue fort peu de celle-là.

Je ne fume que le NIL

SOYONS BONS POUR LES ANIMAUX

A deux reprises déjà, nous avons raconté la triste aventure de chevaux de trait qu'on a laissé agoniser de longues heures en pleine rue, parce qu'on manquait de moyens pour les enlever. Comme le prouve la photographie ci-dessus, le fait vient de se reproduire, cette fois ours Pasteur. Tombée mardi matin, la bête se trouvait encore sur le pavé à cinq heures du soir, lorsque nous avons fait prendre ce cliché. Prendra-t-on cette fois nos justes doléances en considération ?

BORDEAUX

1

Il y a un an

8 FEVRIER 1917

Sur la Somme, les troupes anglaises poursuivent leurs succès. Elles s'emparent de plusieurs positions importantes et de la ferme de Baillescourt.

Le Congrès maritime scandinave, réuni à Stockholm, stigmate « l'assassinat honteux auquel se livre l'Allemagne sur ses marins sans défense exerçant un travail pénible et loyal ». De leur côté, les pêcheurs espagnols protestent contre la guerre sous-marine allemande.

Le paquebot anglais « California » est coulé sans avertissement dans l'Atlantique.

La Classe 1819

Les jeunes gens de la classe 19, les ajournés et exemptés des classes précédentes sont de nouveau informés qu'ils ont jusqu'au 15 février, dernier délai, pour se faire inscrire en vue des examens du C. P. S. M. (certificat de préparation au service militaire).

Les demandes doivent être adressées au général commandant la subdivision.

Les candidats seront ultérieurement avisés des jours et lieux des examens, qui seront passés à partir du 24 février, un dimanche et le lundi suivant, en principe dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Il est rappelé que les appelés, titulaires du C. P. S. M. bénéficieront des avantages suivants :

1° Ils prendront leur rang d'ancienneté, avec les prérogatives qui en découlent, avant ceux non munis de ce certificat et quelle que soit la date de l'arrivée résultant de leur convocation; entre eux, l'ancienneté sera déterminée dans l'ordre du nombre de points obtenus au C. P. S. M.

2° Une permission de dix jours, à titre supplémentaire, s'ajoutant à la première permission de détente alloué dans la zone de l'intérieur.

3° Faculté de choisir, dans l'arme de l'affectation décidée par le recrutement, et dans les limites d'effectif prescrites par la circulaire de répartition du contingent, un corps stationné à proximité de leur domicile, ou tout autre corps plus éloigné parmi les corps alimentés par le bureau de recrutement dont ils relèvent.

4° Droit au port d'un insigne spécial.

5° Délivrance gratuite d'un titre de certificat signé par le ministre de la guerre.

A l'Hôtel de Ville

Le Ravitaillement civil de Bordeaux

Au cours d'une séance des commissions réunies du Conseil municipal, tenue mercredi soir à l'hôtel de ville, le maire, M. Charles Gruet, a fait part à ses collègues des résultats du voyage qu'il vient de faire à Paris, où il a été invité par le ministre du ravitaillement à prendre part à la réunion des représentants des grandes villes de France.

Cette réunion, comme nous l'avons dit, a eu lieu dimanche, au ministère du ravitaillement, sous la présidence de M. Boret. Y ont pris part, avec les maires des principaux centres, les préfets de plusieurs départements, notamment M. Olivier Bascou, préfet de la Gironde.

Les multiples détails se rapportant au ravitaillement civil des populations françaises ont été examinés et discutés dans cette séance. Le ministre, a exposé M. Gruet, a particulièrement attiré l'attention des personnalités présentes sur la question du pain. M. Boret a montré l'obligation où l'on se trouve d'en limiter actuellement la consommation par tête à 300 grammes; mais il a le ferme espoir que, dans quelque temps, ce quantum pourra être augmenté.

Dans tous les cas, a ajouté en substance le ministre, il n'y a pas lieu de s'alarmer. Il importe cependant que toutes les mesures nécessaires soient judicieusement prises par les municipalités et que, d'autre part, les populations, conscientes des devoirs qui s'imposent à elles, acceptent loyalement les restrictions nécessaires. Ces restrictions n'ont rien que d'équitable...

En faisant part au Conseil de ces déclarations, M. Charles Gruet a exprimé sa conviction que la population bordelaise se prêtera sans difficulté aux légers sacrifices qu'on réclame de son patriotisme.

Mort au Champ d'Honneur

On nous communique la belle citation suivante :

« Capitaine Maury : jeune et brillant officier, énergique, brave et d'une conduite remarquablement belle au feu, ayant fait l'admiration de tous. Le 23 octobre 1917, blessé et contusionné dans son abri par un obus, a néanmoins conservé le commandement de sa compagnie, qu'il a enlevée brillamment à l'attaque. A fait preuve d'une énergie peu commune en restant à la tête de ses troupes, après avoir été blessé une deuxième fois peu après sa sortie de la tranchée de départ. Est tombé en plein combat après avoir reçu une troisième blessure très grave. »

C'était la cinquième citation obtenue par ce jeune capitaine de vingt-cinq ans, dont la belle carrière vient d'être si brusquement interrompue.

Le capitaine Maury, proche parent d'une vieille famille bordelaise, sortait de Saint-Cyr et avait fait ses études au lycée de Bordeaux. Nommé sous-lieutenant au 7e colonial, en 1913, puis lieutenant au cours de la campagne, il était parti, après sa deuxième blessure, en Afrique et en était revenu, quelques mois plus tard, avec un bataillon de Sénégalais et ses galons de capitaine. C'est là que la mort est venue le frapper, alors qu'il venait d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Puisse cette fin glorieuse être une atténuation à la douleur de sa famille.

Une Heureuse Initiative

Le personnel d'une maison de commerce de la rue Vital-Carles occupant une trentaine d'employés habitués à faire chaque après-midi le petit goûter, consistant généralement en un petit pain de fantaisie ou de pain au détail, voulant contribuer à faciliter la restriction du pain, a eu l'heureuse initiative, que d'autres pourraient suivre, de distribuer à chaque employé, à seize heures, et gratuitement, deux superbes pommes de terre cuites, agrémentées d'une demi-bille de chocolat.

A qui le tour ?

Situation à signaler aux Assurés

La valeur de construction de tous les immeubles a augmenté considérablement par suite de la plus-value de tous les matériaux de construction et de la main-d'œuvre.

De même, les marchandises, le matériel industriel ou agricole, les meubles meublants et les objets de toutes sortes ont considérablement renchéri par suite des circonstances actuelles.

Il est donc de la prudence la plus élémentaire de reviser les chiffres que l'on avait fait assurer contre l'incendie sur ces différents articles.

En s'en abstenant, on se trouve à découvert pour toute la plus-value, pour laquelle on demeure son propre assureur, exposé, par conséquent, en cas de sinistre, à supporter une partie de la perte, celle exactement qui incomberait, par exemple, à une seconde Compagnie d'assurances, par laquelle on aurait fait couvrir cette plus-value.

De Passage à Bordeaux

S. M. Nicolas, roi de Monténégro, venant de Paris, où il a eu un entretien avec M. Clémenceau, ministre de la guerre, est arrivé à Bordeaux-Saint-Jean, mercredi matin, par l'express.

Le roi, qui était accompagné de MM. le commandant Lestang et Lecuyer, secrétaire particulier, est reparti presque aussitôt pour Pau, rejoindre la famille royale. Sa Majesté voyage incognito, aussi aucune réception n'a eu lieu à son passage à Bordeaux.

Association des Parents d'Elèves du Lycée de Jeunes Filles

Les membres de l'Association sont invités à prendre part à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 9 février, à 20 heures 30, à la Faculté de droit.

Tous les parents d'élèves du Lycée de jeunes filles disposés à adhérer à l'Association pourront assister à la réunion.

HORLOGERIE CHARTIER fondée en 1850
Cours de l'Intendance, 62, BORDEAUX

PETITE CHRONIQUE

Vol de cuivre. — Dans les dépendances des Chantiers et Ateliers de la Gironde, on a volé, ces jours-ci, des câbles en cuivre rouge, d'un poids total de 250 kilos.

Tentative de vol. — Dans le courant de la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont tenté de fracturer la cave de l'Epicerie coopérative, 33, rue de Lescure.

Recéleur écroué. — Pour recel de sept caisses de clous, du poids de 70 kilos chacune, un cordonnier d'origine espagnole a été appréhendé et écroué. La victime de ce vol est M. Bazenet, représentant en métallurgie, 5, rue des Fauvettes, à Caudéran.

Une Chute de 50 Mètres

MORT DE LA VICTIME

Sous ce titre, nous avons relaté précédemment l'accident dont le jeune manœuvre André Bret, dix-sept ans, demeurant à Cenon, avait été victime; nous disions également que, bien qu'il ne portât les traces d'aucune blessure, Bret avait dû être transporté à l'hôpital Saint-André.

Or, on constata que le jeune manœuvre, dans sa chute vertigineuse, avait eu des côtes fracturées et s'était fait une lésion au poumon. Aux dernières nouvelles reçues, nous apprenons qu'André Bret est décédé mercredi, dans la soirée, des suites de ses blessures.

Citations à l'Ordre

— Est cité à l'ordre de la brigade, du 23 mai 1917, Gaston Leplat, lieutenant à la compagnie 2/51 du 3e génie : « Pendant les attaques du 4 mai et les jours suivants, a été chaque nuit dans une région très bombardée, et en avant de nos premières lignes, construire une tranchée très importante. »

Le lieutenant Leplat, ancien élève du lycée de Bordeaux, était, au moment de la déclaration de guerre, à l'Ecole Polytechnique.

— Un de nos concitoyens, M. Jules Alliot, soldat au 144e d'infanterie, 3e bataillon, 10e compagnie, a été l'objet des deux citations suivantes :

A l'ordre du régiment, du 24 juin 1917 : « Soldat très brave, toujours volontaire pour les missions périlleuses. S'est particulièrement distingué dans la nuit du 5 au 6 juin 1917, en contribuant à repousser à la grenade l'ennemi qui avait pris pied dans la tranchée. » Déjà cité.

A l'ordre de la division, du 14 mai 1917 : « A fait preuve d'une grande bravoure, le 9 mai 1917. Précédant dans un boyau une équip

Armée et Marine

ETAT-MAJOR GENERAL

Sont placés dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée : le général de division Conneau; les généraux de brigade Dodelier, Bourquin et Haina du Frétay.

INFANTERIE COLONIALE

Active. — Sont promus à titre définitif dans le corps de l'infanterie coloniale :

Au grade de capitaine : les capitaines à titre temporaire Ardoin, au 33e régiment, en remplacement de M. Cazrère, promu; Doutres, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, en remplacement de M. Pérès, promu; Dubost, au 5e régiment, en remplacement de M. Lucas, promu; Susini, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, en remplacement de M. Ardant du Picq, promu; Rusca, au régiment d'infanterie coloniale du Maroc, en remplacement de M. Etienne, promu; Carles, à l'état-major particulier de la 1re brigade des troupes en Indochine; Frosneau, détaché à l'état-major d'une armée; — le capitaine en non activité Kauffersen, appelé au dépôt du 21e régiment, en remplacement de M. Pinet, promu; — les lieutenants Dechaux, en service au bataillon de l'Afrique occidentale française, en remplacement de M. Mongin, promu; Jusland, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, en remplacement de M. Tamprun, promu; Maurice, à l'état-major d'une division d'infanterie, en remplacement de M. Ripert, promu; Feleton, détaché au 95e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Malandain, promu; James, au 22e régiment, en remplacement de M. Bonheureau, admis à la retraite; Bobin, au 35e régiment, en remplacement de M. Gortz, promu; Bartoli, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, en remplacement de M. Evon, promu; Chanmeny, au 43e régiment; Coulon, détaché dans un centre d'instruction d'un groupe d'armée; Gaurat, au dépôt du 1er régiment; Boujassy, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; Manach, au 23e régiment.

Au grade de lieutenant : le capitaine à titre temporaire Bernard, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le capitaine à titre temporaire Raulf, au 5e régiment; le lieutenant à titre temporaire Tournier, au 4e régiment; le lieutenant à titre temporaire Sauvain, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le lieutenant à titre temporaire Vuillemin, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le lieutenant à titre temporaire Girardeau, au 52e régiment; le lieutenant à titre temporaire Lanfucci, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le lieutenant à titre temporaire Pepin, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le lieutenant à titre temporaire Dayet, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le lieutenant à titre temporaire Soc, au 54e régiment; le lieutenant à titre temporaire Lost, au 23e régiment; le lieutenant à titre temporaire Potin, au 23e régiment; le lieutenant à titre temporaire Gallichet, au 23e régiment; le sous-lieutenant Hitte, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le sous-lieutenant Brun, au 2e régiment; le sous-lieutenant Mahé, au 4e régiment; le sous-lieutenant Dezon, au régiment d'infanterie coloniale du Maroc; le sous-lieutenant Mademba-Abd-el-Kader, au dépôt du 23e régiment; le sous-lieutenant Arnaud, au 2e régiment; le sous-lieutenant Dupont, au 22e régiment; le sous-lieutenant Thomas, au 2e régiment; le sous-lieutenant Puyol, au 43e régiment.

Au grade de sous-lieutenant : les sous-lieutenants à titre temporaire Biguet, du dépôt du 1er régiment; Baudet, du 22e régiment; Mattou, du 44e régiment; Vauquier, du 44e régiment; Kerever, du 2e régiment colonial du Maroc; Jeannin, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; Senaux, en service dans un bataillon de tirailleurs malgaches; Roulle, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; Gounon, du 23e régiment; Olovier, du dépôt du 1er régiment; Offar, du 21e régiment; Francas, du 6e régiment colonial du Maroc; Pellerce, du dépôt du 5e régiment (pour armée d'Orient); Lize, du 2e régiment; Deveaux, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois; Petrement, du 24e régiment; Nourrit, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; Bizet, du 4e régiment colonial du Maroc; Dayet, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; Beaume, du 7e régiment.

— Sont nommés à titre temporaire au grade de sous-lieutenant : Sonnet, adjudant, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, maintenu; Feltin, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois; Molinié, aspirant au 3e régiment.

— Les élèves du centre d'instruction de Valréas, ci-dessous désignés, sont nommés aspirants : Labadot, sergent-major, du dépôt du 1e régiment, maintenu; Mahé, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Mademba-Cheick, sergent, du dépôt du 7e régiment, maintenu.

Réserve. — Sont nommés dans la réserve de l'infanterie coloniale à titre temporaire et pour la durée de la guerre :

Au grade de colonel : Fonssagrives, colonel retraité, en service dans la 18e région; Brisset, colonel retraité, commandant militaire de Sousse.

Au grade de lieutenant-colonel : Corre, lieutenant-colonel retraité, commandant le dépôt du 2e régiment.

Au grade de chef de bataillon : Barfety, chef de bataillon retraité, affecté au dépôt des tirailleurs coloniaux; Roy, chef de bataillon retraité, au dépôt du 22e régiment.

Au grade de capitaine : Le Roux, capitaine retraité, au dépôt du 2e régiment.

Au grade de lieutenant : les sous-lieutenants Commingue, du 7e régiment; Barrit, du 32e; Pérès, du 44e; Bégue, du 44e; Gianessini, du 44e; Calmon, du 44e; Guénéral, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; Cau, du 4e régiment; Tesnon, du 2e.

Au grade de sous-lieutenant : Lasnet, adjudant au 176e régiment d'infanterie, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Favey, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, maintenu; Taponnier, sergent-major au 210e régiment, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Daudet, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu.

— Les élèves du centre d'instruction de Valréas ci-dessous désignés sont nommés aspirants : Rabut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Dexemple, sergent, du dépôt du 7e régiment, maintenu; Goireau, sergent, du dépôt du 22e régiment, maintenu; Lalliche, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au dépôt des isolés coloniaux de Marseille; Thiébaut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Thuillier, sergent, du dépôt du 4e régiment, maintenu; Bagot, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu.

Mutations. — Les mutations ci-après, faites dans l'infanterie coloniale, ont été ratifiées et approuvées :

Mignot, chef de bataillon, en service dans un bataillon indochinois, affecté au 56e régiment.

Etienne, chef de bataillon, détaché au 62e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Devaux, chef de bataillon, détaché au 7e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Lucas, chef de bataillon, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Damel, chef de bataillon, en service au camp de Fréjus, affecté à un bataillon de tirailleurs malgaches.

Martin, chef de bataillon à titre temporaire, du dépôt du 22e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Charbonnier, capitaine, du dépôt du 3e, affecté au 5e régiment.

Testart, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon d'étapes malgache.

Rouget, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Nasica, lieutenant, du dépôt du 22e régiment, affecté au 22e régiment.

Rossé, lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Fantou, lieutenant à t. t., du dépôt du 1er régiment, affecté au 5e régiment.

Gersbach, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 83e régiment.

Heiser, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Gauthé, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Ballenger, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 3e régiment, affecté au 2e.

Richard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 5e, affecté au 5e.

Boé, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 7e, affecté au 42e.

Auriol, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 24e, affecté au 22e.

Hardy, sous-lieutenant à t. t., en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au 54e régiment.

Schneider, lieutenant, du dépôt du 23e régiment, affecté à l'état-major particulier des troupes coloniales.

Guillet, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté au 3e régiment.

Parsi, sous-lieutenant au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté au 5e régiment.

Audinet, sous-lieutenant à t. t., en service au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Ferrault, sous-lieutenant à t. t., en service à une division d'infanterie coloniale, affecté au 8e régiment.

Douard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e régiment, affecté au 3e.

Mével, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté à l'armée d'Orient.

— Sont affectés :

Au dépôt du 3e régiment : le capitaine Tulasne, rentrant du Maroc.

Au dépôt du 5e : le lieutenant Villepoux, précédemment affecté dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au dépôt du 6e : le capitaine Angell, rentrant du Tchad.

Au dépôt du 7e : le lieutenant Escouras, en service au régiment d'infanterie coloniale du Maroc; les sous-lieutenants à t. t. René, rentrant du Maroc; Réveille, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au grade de sous-lieutenant : Lasnet, adjudant au 176e régiment d'infanterie, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Favey, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, maintenu; Taponnier, sergent-major au 210e régiment, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Daudet, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu.

— Les élèves du centre d'instruction de Valréas ci-dessous désignés sont nommés aspirants : Rabut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Dexemple, sergent, du dépôt du 7e régiment, maintenu; Goireau, sergent, du dépôt du 22e régiment, maintenu; Lalliche, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au dépôt des isolés coloniaux de Marseille; Thiébaut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Thuillier, sergent, du dépôt du 4e régiment, maintenu; Bagot, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu.

Mutations. — Les mutations ci-après, faites dans l'infanterie coloniale, ont été ratifiées et approuvées :

Mignot, chef de bataillon, en service dans un bataillon indochinois, affecté au 56e régiment.

Etienne, chef de bataillon, détaché au 62e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Devaux, chef de bataillon, détaché au 7e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Lucas, chef de bataillon, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Damel, chef de bataillon, en service au camp de Fréjus, affecté à un bataillon de tirailleurs malgaches.

Martin, chef de bataillon à titre temporaire, du dépôt du 22e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Charbonnier, capitaine, du dépôt du 3e, affecté au 5e régiment.

Testart, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon d'étapes malgache.

Rouget, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Nasica, lieutenant, du dépôt du 22e régiment, affecté au 22e régiment.

Rossé, lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Fantou, lieutenant à t. t., du dépôt du 1er régiment, affecté au 5e régiment.

Gersbach, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 83e régiment.

Heiser, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Gauthé, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Richard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 5e, affecté au 5e.

Boé, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 7e, affecté au 42e.

Auriol, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 24e, affecté au 22e.

Hardy, sous-lieutenant à t. t., en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au 54e régiment.

Schneider, lieutenant, du dépôt du 23e régiment, affecté à l'état-major particulier des troupes coloniales.

Guillet, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté au 3e régiment.

Parsi, sous-lieutenant au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté au 5e régiment.

Audinet, sous-lieutenant à t. t., en service au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Ferrault, sous-lieutenant à t. t., en service à une division d'infanterie coloniale, affecté au 8e régiment.

Douard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e régiment, affecté au 3e.

Mével, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté à l'armée d'Orient.

— Sont affectés :

Au dépôt du 3e régiment : le capitaine Tulasne, rentrant du Maroc.

Au dépôt du 5e : le lieutenant Villepoux, précédemment affecté dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au dépôt du 6e : le capitaine Angell, rentrant du Tchad.

Au dépôt du 7e : le lieutenant Escouras, en service au régiment d'infanterie coloniale du Maroc; les sous-lieutenants à t. t. René, rentrant du Maroc; Réveille, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au grade de sous-lieutenant : Lasnet, adjudant au 176e régiment d'infanterie, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Favey, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, maintenu; Taponnier, sergent-major au 210e régiment, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Daudet, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu.

— Les élèves du centre d'instruction de Valréas ci-dessous désignés sont nommés aspirants : Rabut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Dexemple, sergent, du dépôt du 7e régiment, maintenu; Goireau, sergent, du dépôt du 22e régiment, maintenu; Lalliche, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au dépôt des isolés coloniaux de Marseille; Thiébaut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Thuillier, sergent, du dépôt du 4e régiment, maintenu; Bagot, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu.

Mutations. — Les mutations ci-après, faites dans l'infanterie coloniale, ont été ratifiées et approuvées :

Mignot, chef de bataillon, en service dans un bataillon indochinois, affecté au 56e régiment.

Etienne, chef de bataillon, détaché au 62e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Devaux, chef de bataillon, détaché au 7e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Lucas, chef de bataillon, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Damel, chef de bataillon, en service au camp de Fréjus, affecté à un bataillon de tirailleurs malgaches.

Martin, chef de bataillon à titre temporaire, du dépôt du 22e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Charbonnier, capitaine, du dépôt du 3e, affecté au 5e régiment.

Testart, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon d'étapes malgache.

Rouget, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Nasica, lieutenant, du dépôt du 22e régiment, affecté au 22e régiment.

Rossé, lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Fantou, lieutenant à t. t., du dépôt du 1er régiment, affecté au 5e régiment.

Gersbach, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 83e régiment.

Heiser, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Gauthé, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Ballenger, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 3e régiment, affecté au 2e.

Richard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 5e, affecté au 5e.

Boé, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 7e, affecté au 42e.

Auriol, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 24e, affecté au 22e.

Hardy, sous-lieutenant à t. t., en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au 54e régiment.

Schneider, lieutenant, du dépôt du 23e régiment, affecté à l'état-major particulier des troupes coloniales.

Guillet, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté au 3e régiment.

Parsi, sous-lieutenant au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté au 5e régiment.

Audinet, sous-lieutenant à t. t., en service au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Ferrault, sous-lieutenant à t. t., en service à une division d'infanterie coloniale, affecté au 8e régiment.

Douard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e régiment, affecté au 3e.

Mével, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté à l'armée d'Orient.

— Sont affectés :

Au dépôt du 3e régiment : le capitaine Tulasne, rentrant du Maroc.

Au dépôt du 5e : le lieutenant Villepoux, précédemment affecté dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au dépôt du 6e : le capitaine Angell, rentrant du Tchad.

Au dépôt du 7e : le lieutenant Escouras, en service au régiment d'infanterie coloniale du Maroc; les sous-lieutenants à t. t. René, rentrant du Maroc; Réveille, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au grade de sous-lieutenant : Lasnet, adjudant au 176e régiment d'infanterie, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Favey, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, maintenu; Taponnier, sergent-major au 210e régiment, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Daudet, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu.

— Les élèves du centre d'instruction de Valréas ci-dessous désignés sont nommés aspirants : Rabut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Dexemple, sergent, du dépôt du 7e régiment, maintenu; Goireau, sergent, du dépôt du 22e régiment, maintenu; Lalliche, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au dépôt des isolés coloniaux de Marseille; Thiébaut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Thuillier, sergent, du dépôt du 4e régiment, maintenu; Bagot, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu.

Mutations. — Les mutations ci-après, faites dans l'infanterie coloniale, ont été ratifiées et approuvées :

Mignot, chef de bataillon, en service dans un bataillon indochinois, affecté au 56e régiment.

Etienne, chef de bataillon, détaché au 62e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Devaux, chef de bataillon, détaché au 7e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Lucas, chef de bataillon, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Damel, chef de bataillon, en service au camp de Fréjus, affecté à un bataillon de tirailleurs malgaches.

Martin, chef de bataillon à titre temporaire, du dépôt du 22e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Charbonnier, capitaine, du dépôt du 3e, affecté au 5e régiment.

Testart, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon d'étapes malgache.

Rouget, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Nasica, lieutenant, du dépôt du 22e régiment, affecté au 22e régiment.

Rossé, lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Fantou, lieutenant à t. t., du dépôt du 1er régiment, affecté au 5e régiment.

Gersbach, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 83e régiment.

Heiser, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Gauthé, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Ballenger, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 3e régiment, affecté au 2e.

Richard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 5e, affecté au 5e.

Boé, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 7e, affecté au 42e.

Auriol, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 24e, affecté au 22e.

Hardy, sous-lieutenant à t. t., en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au 54e régiment.

Schneider, lieutenant, du dépôt du 23e régiment, affecté à l'état-major particulier des troupes coloniales.

Guillet, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté au 3e régiment.

Parsi, sous-lieutenant au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté au 5e régiment.

Audinet, sous-lieutenant à t. t., en service au dépôt intermédiaire d'une division d'infanterie coloniale, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Ferrault, sous-lieutenant à t. t., en service à une division d'infanterie coloniale, affecté au 8e régiment.

Douard, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e régiment, affecté au 3e.

Mével, sous-lieutenant à t. t., du dépôt du 22e, affecté à l'armée d'Orient.

— Sont affectés :

Au dépôt du 3e régiment : le capitaine Tulasne, rentrant du Maroc.

Au dépôt du 5e : le lieutenant Villepoux, précédemment affecté dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au dépôt du 6e : le capitaine Angell, rentrant du Tchad.

Au dépôt du 7e : le lieutenant Escouras, en service au régiment d'infanterie coloniale du Maroc; les sous-lieutenants à t. t. René, rentrant du Maroc; Réveille, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au grade de sous-lieutenant : Lasnet, adjudant au 176e régiment d'infanterie, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Favey, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, maintenu; Taponnier, sergent-major au 210e régiment, affecté temporairement à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Daudet, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu.

— Les élèves du centre d'instruction de Valréas ci-dessous désignés sont nommés aspirants : Rabut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Dexemple, sergent, du dépôt du 7e régiment, maintenu; Goireau, sergent, du dépôt du 22e régiment, maintenu; Lalliche, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté au dépôt des isolés coloniaux de Marseille; Thiébaut, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu; Thuillier, sergent, du dépôt du 4e régiment, maintenu; Bagot, sergent, du dépôt du 1er régiment, maintenu.

Mutations. — Les mutations ci-après, faites dans l'infanterie coloniale, ont été ratifiées et approuvées :

Mignot, chef de bataillon, en service dans un bataillon indochinois, affecté au 56e régiment.

Etienne, chef de bataillon, détaché au 62e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Devaux, chef de bataillon, détaché au 7e régiment d'infanterie, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Lucas, chef de bataillon, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Damel, chef de bataillon, en service au camp de Fréjus, affecté à un bataillon de tirailleurs malgaches.

Martin, chef de bataillon à titre temporaire, du dépôt du 22e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Charbonnier, capitaine, du dépôt du 3e, affecté au 5e régiment.

Testart, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs indochinois, affecté à un bataillon d'étapes malgache.

Rouget, capitaine, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Nasica, lieutenant, du dépôt du 22e régiment, affecté au 22e régiment.

Rossé, lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Fantou, lieutenant à t. t., du dépôt du 1er régiment, affecté au 5e régiment.

Gersbach, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 83e régiment.

Heiser, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

Gauthé, sous-lieutenant, en service dans une division d'infanterie coloniale, affecté au 38e régiment.

métropolitaine Léger, du dépôt du 95e régiment d'infanterie.

Au dépôt du 6e : le lieutenant d'infanterie métropolitaine de Varax, provenant de l'Afrique occidentale française.

Au dépôt du 7e : le lieutenant d'infanterie métropolitaine Goujon, du 3e régiment de zouaves.

Au dépôt du 22e : le lieutenant d'infanterie territoriale Henry, du dépôt du 8e; le lieutenant Loye, provenant de l'armée d'Orient.

Au dépôt du 23e régiment : le chef de bataillon Bernard, en service dans un bataillon d'étapes malgache.

— Sont désignés pour servir :

En Afrique occidentale française : le lieutenant d'infanterie métropolitaine Goujon, du dépôt du 7e régiment; le lieutenant Mazéas, du dépôt du 2e.

En Indochine : le lieutenant Loye, du dépôt du 22e.

ARTILLERIE COLONIALE

Active. — Ont été promus à titre définitif dans l'artillerie coloniale :

Au grade de capitaine : le capitaine à titre temporaire Bertrand, du 3e régiment, emploi vacant; le capitaine à titre temporaire Scola, au 3e régiment, emploi vacant; le capitaine à titre temporaire Guilhem, au 1er régiment, emploi vacant; le capitaine à titre temporaire Duclos, au 2e, emploi vacant; le capitaine à titre temporaire Thomas, au 3e, emploi vacant; le lieutenant Ardison, au 1er, emploi vacant; le lieutenant Castany, au 3e, emploi vacant; le lieutenant Gauche, au 1er, emploi vacant; le lieutenant Pouget, en service en Afrique occidentale, en remplacement de M. Colas, promu; le lieutenant Fourmy, au 3e, en remplacement de M. Le Maître, dit Houcke, promu.

Au grade de lieutenant : le lieutenant à titre temporaire Doléon, au 3e régiment; le lieutenant à titre temporaire Arnaud, au 3e; le sous-lieutenant Zalay, au 3e; le sous-lieutenant Jesmer, au 3e; le sous-lieutenant Dupont, au 3e; le sous-lieutenant Sarrola, au 1er; le sous-lieutenant Studer, au 3e.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe : l'officier d'administration de 2e classe (section des comptables) Bonnouvrier, à l'aéronautique militaire, en remplacement de M. Voegelin, mis à la retraite.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe : les officiers d'administration de 3e classe ayant deux ans d'ancienneté Lemagnen (section des comptables), en service en Afrique occidentale française; Marchesson (section des ouvriers d'Etat), au grand parc d'artillerie d'une armée; Gimbert (section des conducteurs de travaux), en service à la chefferie du génie de Nantes.

Au grade d'officier d'administration de 3e classe : l'officier d'administration de 3e classe à titre temporaire (section des comptables), Charadans, à l'armée d'Orient, en remplacement de M. Bomouvrier, promu; le stagiaire officier d'administration de 1re classe (section des comptables) Delfine, en service au camp de Fréjus, en remplacement numérique de M. Olivier, placé hors cadres.

— La nomination à titre temporaire ci-après a été ratifiée. Au grade de sous-lieutenant : Navallo, adjudant au 2e régiment.

Réserve. — Sont promus dans la réserve de l'artillerie coloniale :

Au grade de capitaine : le lieutenant de réserve Roussilion, au 3e régiment; le lieutenant de réserve Jouannet, au 2e.

Au grade de lieutenant : le sous-lieutenant de réserve Halphen, au 1er régiment.

CORPS DES ARMURIERS

Sont promus dans le corps des armuriers des troupes coloniales :

A l'emploi de chef armurier de 1re classe : les chefs armuriers de 2e classe Juillac, du 6e régiment d'infanterie coloniale; Bousset, au camp du Courneau; Mignat, du 6e régiment d'artillerie coloniale.

A l'emploi de chef armurier de 2e classe : les sous-chefs-armuriers Stéphant, en service en Indochine; Roubry, du 3e régiment d'infanterie coloniale; Le Phée, en service en Indochine; Thomas, en service en Afrique occidentale française.

A l'emploi de sous-chef armurier : les caporaux armuriers Hurst, du 30e bataillon sénégalais; Murat, en service au Maroc; Blum, du 416e régiment d'infanterie; Mériaux, du 38e régiment d'infanterie coloniale; Le Bourch, en service en Afrique occidentale française.

CORPS DE SANTE DES TROUPES COLONIALES

Ont été admis avec leur grade dans le cadre actif du corps de santé des troupes coloniales : le médecin aide-major de 1re classe Dugas, à la 16e ambulance alpine (armée d'Orient); le médecin aide-major de 1re classe Cluzan, en service à Madagascar; le médecin aide-major de 1re classe de Baudre, au 76e régiment d'infanterie; le médecin aide-major de 1re classe Marqueste, au régiment indigène du Tchad; le pharmacien aide-major de 1re classe Serres, à l'ambulance 5/21.

Est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe : l'officier d'administration de 3e classe Santou, au Maroc.

CAVALERIE

Active. — Le capitaine de cavalerie en non-activité de Seguino-Pazzis d'Aubignan, en résidence à Libourne, est rappelé à l'activité et affecté au 6e régiment de chasseurs (dépôt).

INTENDANCE DES TROUPES COLONIALES

Active. — Sont promus ou nommés aux grades ci-après dans le corps de l'intendance militaire des troupes coloniales :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe : les sous-intendants militaires de 2e classe Bailly, au ministère des colonies (organisation), maintenu; Lamothe, en service au Maroc (organisation), maintenu.

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe : les sous-intendants militaires de 3e classe Jouannet, à la sous-intendance de Perpignan, en remplacement de M. Bailly, promu, maintenu; Roger, en service au Maroc, en remplacement de M. Lamothe, promu, maintenu.

Au grade de sous-intendant militaire de 3e classe : l'adjoint à l'intendance Duchel, en service aux armées, en remplacement de M. Jouannet, promu, maintenu; l'adjoint à l'intendance Bonhomme, en service aux armées, en remplacement de M. Roger, promu, maintenu; l'officier d'administration principal des bureaux d'intendance coloniale Pontois, en service à la sous-intendance de Perpignan, en remplacement de M. Fabre, retraité, maintenu.

Au grade d'officier d'administration principal : l'officier d'administration de 1re classe Hors, en service à Marseille, en remplacement de M. Pontois, promu, maintenu.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe : les officiers d'administration de 2e classe Fournier, en service à Cherbourg, en remplacement de M. Hors, promu, maintenu; Largenton, en service au Cameroun, en remplacement de M. Yotte, retraité, maintenu.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe : les officiers d'administration de 3e classe Marie, en service au corps d'occupation de Chine, maintenu; Journée, en service au Maroc, maintenu.

Au grade d'officier d'administration de 3e classe : l'adjudant-chef Gentilhomme, à la section des commis et ouvriers des troupes coloniales de Paris, en remplacement numérique de M. Fournier, promu, affecté à la sous-intendance coloniale de Paris; l'adjudant Paolantonacci, à la section des commis et ouvriers des troupes coloniales à Paris, en remplacement numérique de M. Largeton, promu, affecté à la sous-intendance coloniale de Paris.

Médaille militaire

Sont inscrits au tableau spécial de la médaille militaire :

Perriat, soldat à la 10e compagnie du 7e d'infanterie coloniale : « Grenadier-voltigeur d'un courage et d'un entrain remarquables, sur le front depuis le début de la campagne. A été grièvement blessé le 1er juillet 1916, sur la Somme, en se portant crânement à l'assaut des tranchées allemandes. Amputé de la cuisse gauche. »

Couilliaud, soldat à la 10e compagnie du 7e d'infanterie coloniale : « Vaillant fusilier-mitrailleur, ayant toujours eu au feu la plus belle attitude. S'est brillamment comporté à l'attaque du 16 avril 1917 sur l'Aisne, et a été grièvement blessé le 17 avril en assurant son service d'agent de liaison. Amputé de la jambe droite. »

Schmitt, adjudant à la 28e batterie du 118e d'artillerie lourde : « Brave sous-officier énergique et dévoué. Blessé grièvement le 31 octobre 1917, a montré malgré ses souffrances le plus grand courage, continuant à diriger le tir de sa pièce pendant qu'on le pansait. Deux citations. »

Bouteiller, soldat à la 5e compagnie du 57e d'infanterie : « Bon et brave soldat plein d'allant et de crânerie au feu. Grièvement blessé le 23 août 1914 dans l'accomplissement de son devoir. »

Benoit, caporal à la 2e compagnie de mitrailleuses du 418e d'infanterie : « Brave gradé, chef de pièce remarquable. Le 19 avril 1917, au cours d'une contre-attaque allemande, a riposté avec vigueur au feu d'une mitrailleuse allemande; sa pièce s'étant enrayée, a continué à tirer son mousqueton, s'exposant à découvert avec un grand mépris du danger. A été grièvement blessé. Enucléation de l'œil droit. »

CH. HEUDEBERT PRODUITS ALIMENTAIRES et de RÉGIME
PAINS SPÉCIAUX, FARINES de LÉGUMES et de CÉRÉALES
LÉGUMES DÉCORTIQUÉS, CACAO à l'AVOINE, FARINE de BANANE
EN VENTE : Maisons d'Alimentation. Envoi BROCHURES sur demande : Usines de NANTERRE (Seine).

RASOIR MÉCANIQUE nouveau système, avec lame rechange, 6fr., chez le professeur Henry, 1, rue Pliers-de Tutelle (coin Chapeau-Rouge), Bx.

Laxatif-Dépuratif
GRAINS DE VALS
un seul grain au repas du soir
donne un résultat le lendemain matin
Chasse la bile et Purifie le sang
64, Boul^d Port-Royal, PARIS et toutes Phies

PAPIER WLINSI
Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs, etc. — Exiger le nom WLINSI.

Champagnes... Louis ROEDERER / Théoph. ROEDERER
Eaux-de-Vie... J^ne HENNESSY
Cacao vanillé. / Rhums..... Vve AMPHOUX
Vermouth.... / asti spumente FRATELLI CORA
Grands-Vins... de Bourgogne / de Liqueur
Cherry-Brandy Royal Cordon Rouge
VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS des premières marques et de toutes provenances
PAUL BONIFAS-BORDEAUX
78, Quai des Chartrons
TÉLÉPHONE 652

Apprenez chez vous la TÉNO-DACTYLO en vous adressant aux Ét^ts JAMET-BUFFEREAU PROGRAMME GRATUIT 67, Cours Pasteur, BORDEAUX

LA HERNIE G